

Édition 2018



Agreste Normandie

ATLAS

AGRICOLE DE NORMANDIE



L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT
en cartes et en chiffres

Avant- propos 3

L'AGRICULTURE EN NORMANDIE

La Normandie naturelle et anthropisée 4

L'agriculture dans le territoire 6

Les systèmes de production 8

L'emploi agricole et agroalimentaire 10

L'enseignement agricole 12

LES FILIÈRES

L'élevage 14

Le lait 16

La viande 18

Les grandes cultures 20

La forêt et le bois 24

ANNEXES

Définitions, sources et liens utiles 26

SOMMAIRE

"Vous donner des clés pour mieux connaître et mieux comprendre l'agriculture normande dans sa globalité "

Caroline GUILLAUME

Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie



Il n'y a pas si longtemps que les deux Normandies n'en forment qu'une. Sans aucun doute, l'image que l'on se fait de son agriculture est encore imprégnée d'une vision ancienne, et sans aucun doute cette vision est-elle différente selon que l'on se trouve d'un côté ou de l'autre des anciennes limites. À cette nouvelle échelle, le portrait n'est plus le même. Des plateaux de l'Eure au bocage de la Manche, la Normandie est une mosaïque de territoires avec des systèmes agricoles et des productions encore plus diversifiés. Sait-on par exemple que dans une région réputée pour tirer sa richesse de l'élevage, à l'échelle des cinq départements, celle dégagée par les cultures est équivalente au produit animal ?

L'ambition de cette deuxième édition de l'atlas agricole normand est de vous donner quelques clés pour mieux connaître et mieux comprendre l'agriculture normande dans sa globalité. Un atlas se prête bien à l'exercice, car à l'aide de cartes, de textes courts et de quelques chiffres, le lecteur est invité à découvrir les multiples aspects d'une agriculture articulée avec les territoires et qu'elle contribue à façonner.

La première partie de l'atlas est consacrée à une présentation générale de l'agriculture de la région en termes de structuration et d'organisation des systèmes agricoles, d'emploi et de formation. La deuxième partie est consacrée aux principales filières de production et à la place qu'elles occupent dans le territoire régional : le lait, la viande, les grandes cultures, les légumes, sans oublier la forêt et le bois.

L'atlas agricole complète l'édition 2017 du mémento de la statistique agricole de Normandie en donnant aux tableaux de chiffres une dimension spatiale.

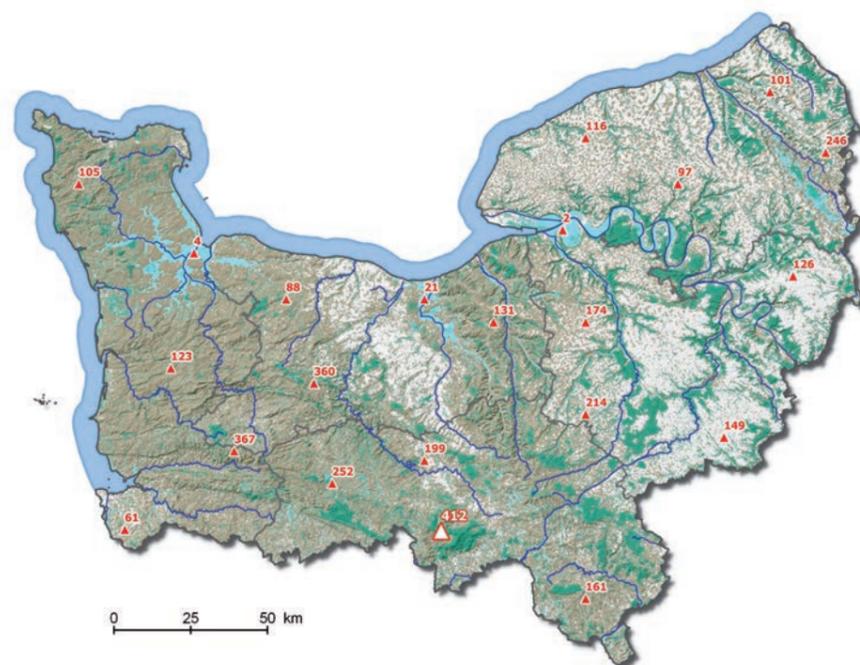
J'espère que cet atlas sera une instructive et agréable découverte ou redécouverte.

La Normandie naturelle et anthropisée

BORDÉE PAR LES ROCHES ANCIENNES DU MASSIF ARMORICAIN, LA NORMANDIE PRÉSENTE À L'OUEST DES PAYSAGES VALLONNÉS MARQUÉS PAR LE BOCAGE. À L'EST, LE BASSIN PARISIEN DÉROULE SES PLAINES ET PLATEAUX.

La Normandie compte 600 kilomètres de côtes maritimes sous forme rocheuse, sableuse. Les sols agricoles représentent près de 70 % du territoire régional, les sols artificialisés 9 %. La forêt couvre au total 430 000 hectares soit 14 % du territoire régional. Avec 34 000 km de cours d'eau, le réseau hydrographique normand est dense, plus particulièrement à l'ouest de la région. De vastes zones humides occupent les vallées fluviales et les zones côtières. Sur l'ensemble de la Normandie, elles représentent 22 000 hectares.

DES PAYSAGES ENTRE BOCAGES ET PLATEAUX



Sources : BDCarto® MNT75® *IGN 2012 / Dreal 2017
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

Avec 3,3 millions d'habitants, la Normandie se situe au 9^e rang des régions métropolitaines.



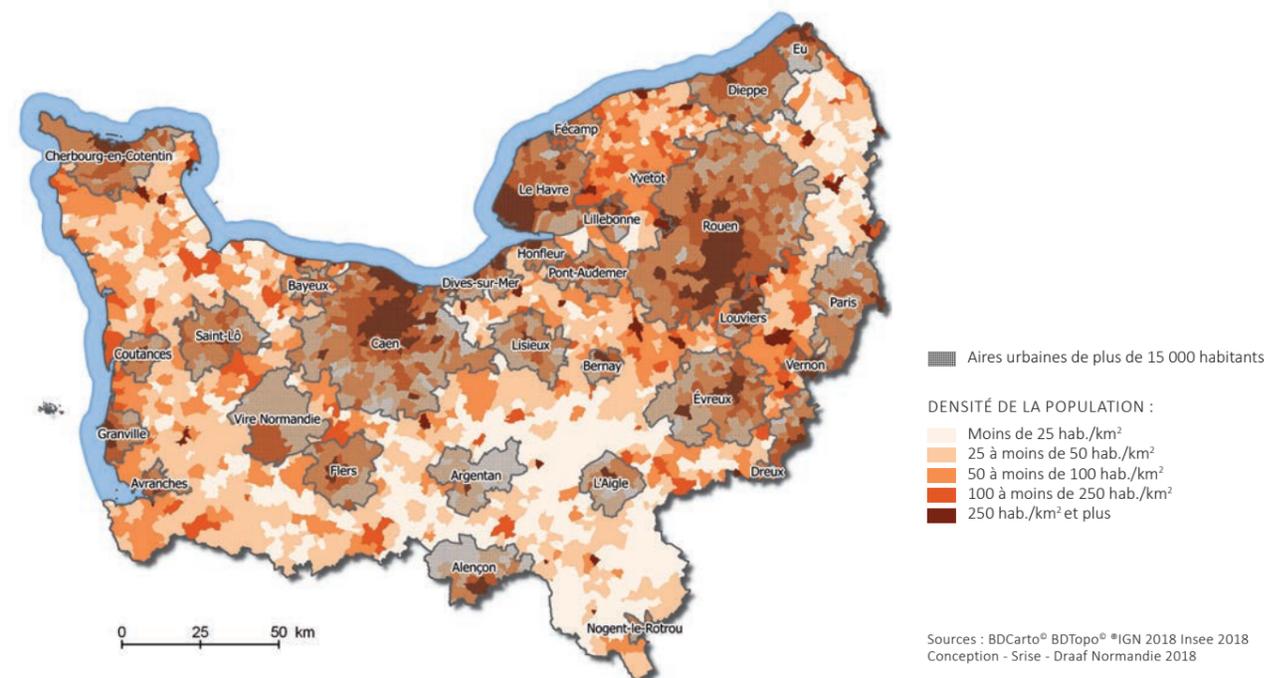
La Seine-Maritime concentre 38 % de la population régionale. L'Orne, département le moins peuplé, regroupe 9 % des habitants. La moitié de la population régionale vit dans les 93 % des communes peu ou très peu densément peuplées* au sens de l'Insee. Dans la Manche et dans l'Orne, respectivement 67 % et 73 % des habitants vivent dans les espaces ruraux. Entre 2010 et 2016, la population progresse dans les départements de l'Eure (+ 0,5 % par an) et du Calvados (+ 0,3 %) du fait d'un excédent naturel élevé ainsi que d'un léger excédent migratoire. Les populations de Seine-Maritime et de la Manche évoluent peu. Dans l'Orne, la population décline (- 0,4 %).

Le réseau routier normand se compose de 69 700 kilomètres (au 1^{er} janvier 2013) dont 714 kilomètres d'autoroutes et 570 kilomètres de routes nationales. Le réseau ferroviaire s'étend sur 1 600 kilomètres et comporte 7 gares nationales et de nombreuses gares régionales et locales. Trois des quatre lignes nationales présentes sur la région relient Paris : Rouen/Le Havre, Caen/Cherbourg et Argentan/Granville.

* Voir Définitions p26

LE TIERS DE LA POPULATION CONCENTRÉ SUR TROIS AIRES URBAINES*

Densité de la population par commune



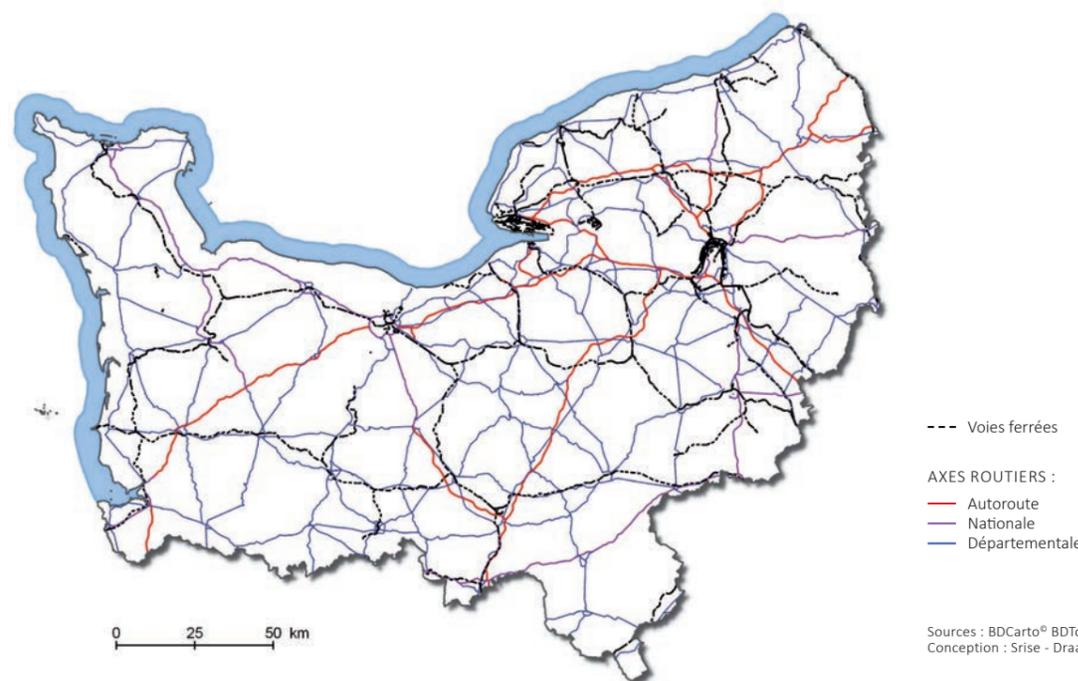
■ Aires urbaines de plus de 15 000 habitants

DENSITÉ DE LA POPULATION :

- Moins de 25 hab./km²
- 25 à moins de 50 hab./km²
- 50 à moins de 100 hab./km²
- 100 à moins de 250 hab./km²
- 250 hab./km² et plus

Sources : BDCarto® BDTopo® *IGN 2018 Insee 2018
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

UN RÉSEAU DE COMMUNICATION PLUS DENSE À L'EST



--- Voies ferrées

AXES ROUTIERS :

- Autoroute
- Nationale
- Départementale

Sources : BDCarto® BDTopo® *IGN 2012-2017
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

* Voir Définitions p26

L'agriculture dans le territoire

AVEC PRÈS DE 70 % DE SA SURFACE CONSACRÉE À L'AGRICULTURE, LA NORMANDIE EST LA PREMIÈRE RÉGION FRANÇAISE POUR LA PART DE SOLS AGRICOLES DANS LE TERRITOIRE. ELLE DISPOSE DE VASTES SURFACES DÉDIÉES À L'ÉLEVAGE OU AUX CULTURES.

Le territoire agricole se compose de 59 % de terres arables et 40 % de prairies ; le solde représente les cultures permanentes, vergers principalement. Les zones d'élevage sont prédominantes à l'ouest de la région, les zones de grandes cultures à l'est où le contexte sol-climat leur est plus favorable. En 2016, la région compte 31 000 exploitations agricoles, réparties principalement entre quatre orientations technico-économiques* : les grandes cultures (27 %), les bovins viande (19 %), les bovins lait (17 %) et les autres ruminants (16 %).

Avec près de 440 000 ha de surface consacrée aux cultures et prairies, soit 73 % du territoire, la Manche est le département le plus agricole en valeur absolue et en part relative.

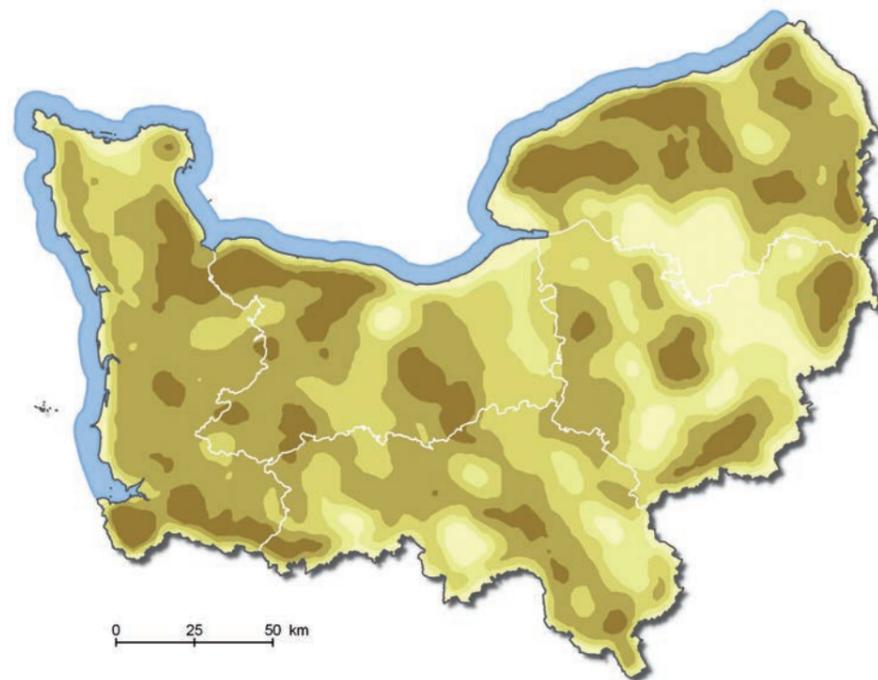
Le poids de l'agriculture dans le territoire calvadosien atteint 71 %, avec une empreinte forte à l'ouest du département.

Globalement moins marqué en Seine-Maritime (67 % du territoire), il se fait néanmoins particulièrement sentir dans le Pays de Caux, région propice aux grandes cultures.

Avec un poids similaire dans l'Orne (68 % du territoire), la présence de l'agriculture y est plus diffuse.

L'Eure est le moins agricole des départements normands (64 % du territoire) ; les espaces naturels ou artificiels y occupant proportionnellement plus de place qu'ailleurs (34 %).

FORTE EMPREINTE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE



DENSITÉ DE LA SAU (*) :

Moins de 50 ha/km ²	70 à moins de 80 ha/km ²
50 à moins de 60 ha/km ²	80 ha/km ² et plus
60 à moins de 70 ha/km ²	

Sources : BDCarto® *IGN 2012 / Draaf - OSCOM 2016
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

(*) Représentation de la densité de la surface agricole utilisée* (SAU) obtenue à partir de la localisation des parcelles agricoles (source : OSCOM 2016) selon la méthode de lissage fondée sur le noyau de Biweight, sur la base d'un carroyage des surfaces élémentaires hexagonales de 1 km² et d'un rayon de lissage de 10 km.

* Voir Définitions p26

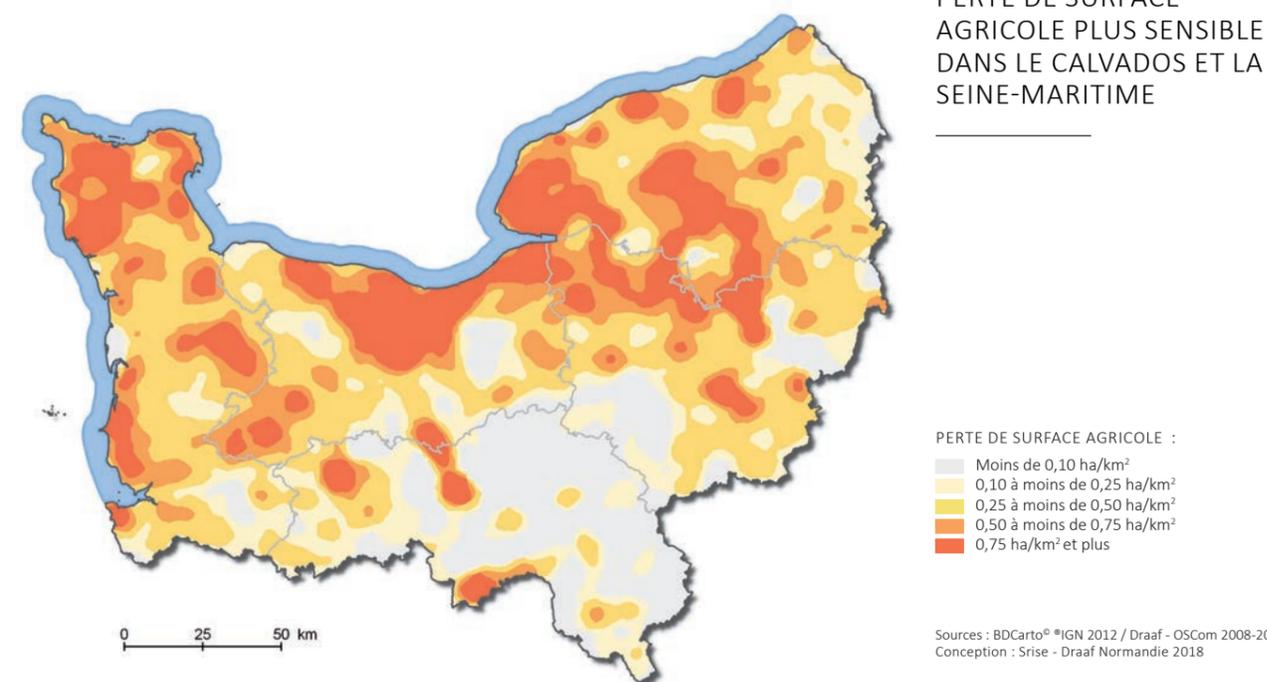


Entre 2008 et 2016, la Normandie perd 0,7 % de sa surface agricole soit 13 500 hectares, consommés par l'artificialisation des sols.

À l'exception de l'Orne où la consommation est faible, tous les départements sont concernés et c'est dans le Calvados qu'elle est la plus forte (-0,9 %). Dans le même temps, les sols artificialisés progressent de 16 300 hectares.

Les terres arables poursuivent leur progression (+7 % soit 79 700 hectares) alors que les prairies perdent 10 % de leur surface soit 87 700 hectares. Si la poussée des grandes cultures reste la principale raison de la disparition des prairies, l'artificialisation des sols fait le reste.

Au bilan, les terres agricoles consommées sont toujours des prairies.



PERTE DE SURFACE AGRICOLE PLUS SENSIBLE DANS LE CALVADOS ET LA SEINE-MARITIME

PERTE DE SURFACE AGRICOLE :

Moins de 0,10 ha/km ²
0,10 à moins de 0,25 ha/km ²
0,25 à moins de 0,50 ha/km ²
0,50 à moins de 0,75 ha/km ²
0,75 ha/km ² et plus

Sources : BDCarto® *IGN 2012 / Draaf - OSCOM 2008-2016
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

(*) Représentation de la variation de la SAU obtenue à partir de la localisation des parcelles agricoles (source : OSCOM 2008 & 2016) selon la méthode de lissage fondée sur le noyau de Biweight, sur la base d'un carroyage des surfaces élémentaires hexagonales de 1 km² et d'un rayon de lissage de 7,5 km.

* Voir Définitions p26



LA BASE RED-SPYCE

Une base d'exploitations présentes en 2007 et 2014 a été constituée par appariement de sources administratives dans le cadre du projet RED-SPYCE (Résilience, Efficacité et Durabilité des Systèmes de PolyCulture-Elevage). Ce projet, coordonné par l'Acta, Association de Coordination Technique Agricole, vise à l'amélioration des performances des fermes de polyculture-élevage. La base constituée est associée à l'un des volets du projet : l'étude des évolutions récentes des systèmes d'exploitations (action 212), réalisée par la Chambre d'agriculture de Normandie en partenariat avec la Draaf. Dans cette base, une typologie inspirée d'Inosys a permis d'affecter un système de production à chaque exploitation et donc mesurer l'emprise de chaque système dans la SAU de la région. Pour en savoir plus sur la méthode et les résultats RED-SPYCE, consulter la publication conjointe centrée sur la Normandie : "Les trajectoires de la polyculture-élevage au cœur des dynamiques agricoles normandes", Agreste Analyse n°3, février 2018

Selon la base de données RED-SPyCE (voir ci-contre), cinq systèmes agricoles majeurs cohabitent en Normandie : l'élevage laitier spécialisé, la polyculture-élevage laitière, qui associe production de lait et cultures de vente, l'élevage viande spécialisé, la polyculture-élevage viande et les grandes cultures.

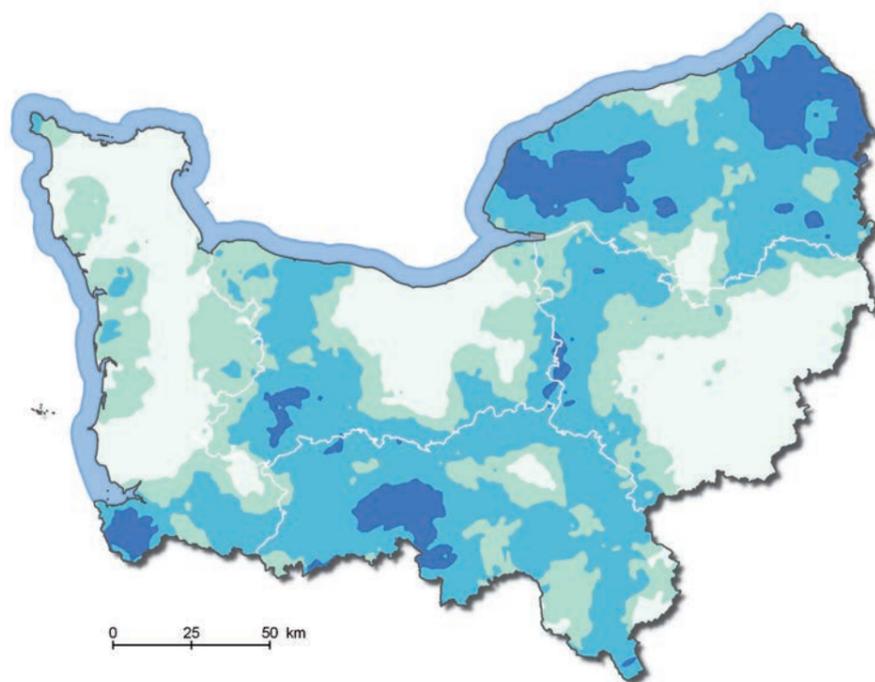
L'ouest de la Normandie affirme son orientation laitière : l'élevage laitier spécialisé est très présent dans la Manche et à l'ouest du Calvados et de l'Orne. Il l'est aussi, dans de moindres proportions, au centre de la région et dans le Pays de Bray en Seine-Maritime.

La polyculture-élevage, en lait comme en viande, est bien représentée dans l'Orne et en Seine-Maritime. La bordure littorale de ce département, où alternent les orientations lait et viande, est d'ailleurs une place forte de la polyculture-élevage dans la région.

L'élevage spécialisé de bovins pour la viande est quant à lui essentiellement présent sur une bande allant du Pays d'Auge calvadosien jusqu'au Perche. Enfin, le système grandes cultures est surtout concentré dans l'Eure et la Plaine de Caen.

Polyculture-élevage laitière

Surtout dans l'Orne et la Seine-Maritime



POLYCULTURE-ÉLEVAGE LAITIÈRE DANS LA SAU (*) :



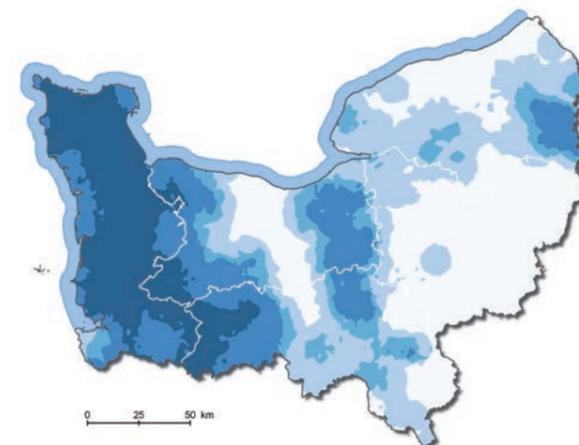
Sources : BDCarto® *IGN 2012/base RED-SPyCE 2014
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

(*) Représentation de la part de chaque système de production dans la SAU obtenue selon la méthode de lissage fondée sur le noyau uniforme, sur la base d'un carroyage de surfaces élémentaires hexagonales de 1 km² et d'un rayon de lissage de 7,5 km.

* Voir Définitions p26

Élevage laitier

Une forte concentration de l'élevage laitier spécialisé à l'ouest de la région

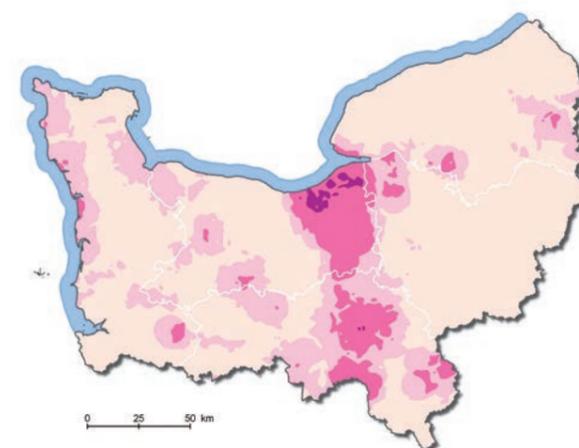


ÉLEVAGE LAITIÈRE DANS LA SAU (*) :



Élevage viande

L'élevage viande spécialisé : une présence réduite à la partie centrale de la Normandie



ÉLEVAGE VIANDE DANS LA SAU (*) :

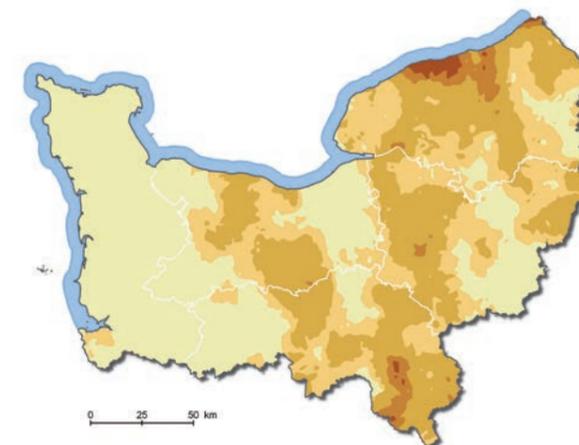


Sources : BDCarto® *IGN 2012/base RED-SPyCE 2014
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

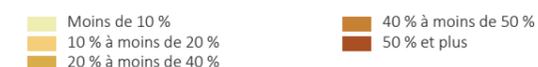
* Voir Définitions p26

Polyculture-élevage viande

D'ouest en est, la polyculture-élevage viande renforce sa présence

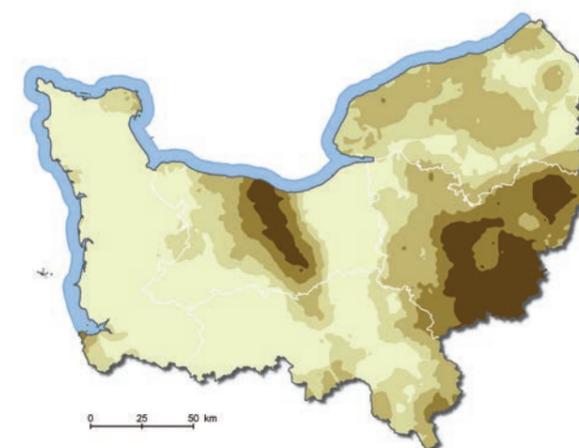


POLYCULTURE-ÉLEVAGE VIANDE DANS LA SAU (*) :



Grandes cultures

Une polarisation des systèmes de grandes cultures dans la plaine de Caen et dans l'est de la Normandie



GRANDES CULTURES DANS LA SAU (*) :



L'emploi agricole et agroalimentaire

EN 2016, PLUS DE 58 300 PERSONNES TRAVAILLENT DE MANIÈRE RÉGULIÈRE DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES NORMANDES.

Celles-ci mobilisent régulièrement 38 600 unités de travail annuel* (UTA). Si on ajoute les saisonniers, occasionnels et employés d'ETA* ou CUMA*, le volume de travail total dans les exploitations atteint 42 200 UTA.

En comptabilisant la main d'œuvre permanente et les salariés externes et occasionnels, une exploitation emploie en moyenne près de 1,4 UTA (et même 2 UTA pour les exploitations moyennes et grandes), avec de grandes disparités selon les productions. Une exploitation spécialisée en élevage bovins lait ou mixte mobilise ainsi 2,1 UTA et 1,1 UTA en grandes cultures.

La répartition de l'emploi agricole sur le territoire s'explique par le nombre d'exploitations et les systèmes de production.

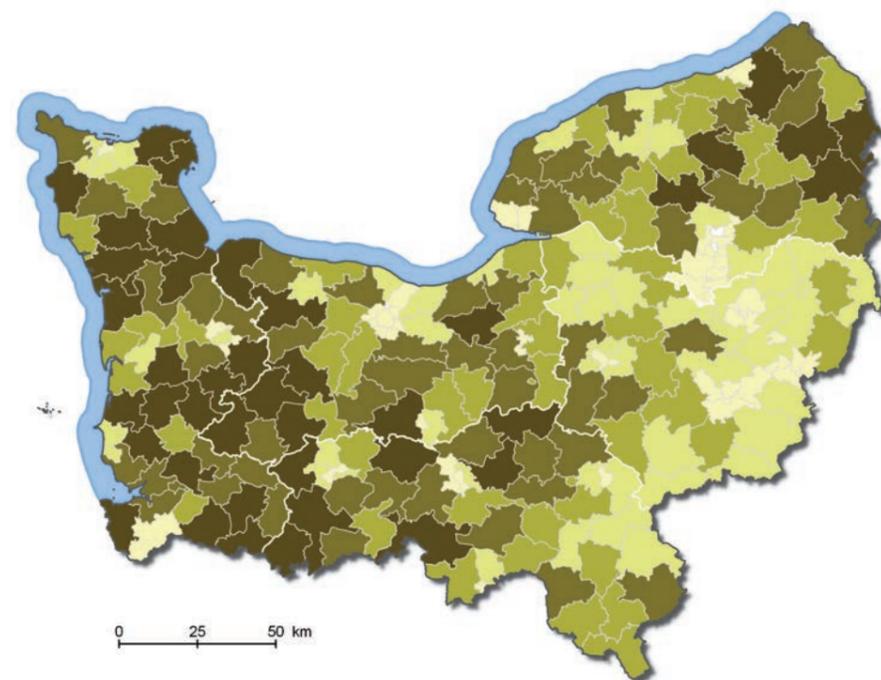


© Check-Saridou (agriculture.gouv.fr)

La Manche concentre près du tiers des exploitations normandes. Le Calvados, l'Orne et la Seine-Maritime compte chacun de 18 à 19 % des exploitations et l'Eure 13 %. L'élevage laitier spécialisé et les systèmes associant cultures de vente (céréales, oléoprotéagineux, cultures industrielles) et production de lait sont localisés à l'ouest de la région, dans l'Orne et la Seine-Maritime. Les systèmes ne pratiquant que des cultures sont bien représentés à l'est de la région.

En conséquence, l'emploi agricole est très dense dans la Manche, à l'ouest du Calvados et de l'Orne, au sud des Plaines de Caen et de Falaise, dans le Pays d'Auge et du Pays de Bray à la pointe du Pays de Caux. Il est moins dense à l'est de l'Eure et de l'Orne.

L'EMPLOI AGRICOLE SOUTENU PAR L'ÉLEVAGE LAITIER ET LES GRANDES CULTURES



TOTAL DES UTA PAR CANTON :



Sources : BDCarto® *IGN / Agreste - Recensement agricole 2010
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

Nota : En 2016, les données sur l'emploi agricole ne sont disponibles qu'au niveau de l'ensemble de la région; seul le recensement agricole de 2010 permet la répartition des UTA sur le territoire.

* Voir Définitions p26

La localisation des établissements agroalimentaires reflète les activités agricoles de la région et la présence des grands ports.



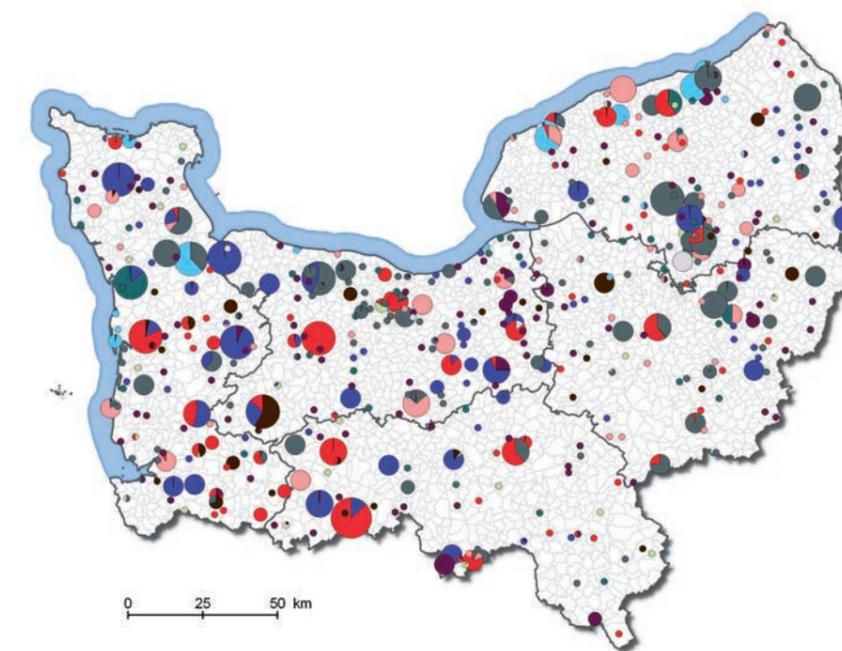
L'industrie agroalimentaire normande emploie 25 300 personnes au sein de 840 établissements. La fabrication de produits laitiers, chocolat, café et la transformation de viande concentrent plus de la moitié de ces emplois.

Dans l'ouest de la Normandie, tourné vers l'élevage, les activités de transformation du lait et de la viande sont très présentes. Dans le lait, la production est structurée autour de grands groupes internationaux (Danone, Nestlé, Lactalis), mais aussi de coopératives de dimension nationale (la branche lait d'AGRIAL, Isigny Sainte-Mère, Les Maîtres Laitiers du Cotentin) et de laiteries de taille plus modeste spécialisées dans les fromages affinés.

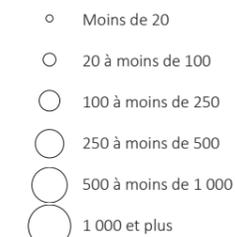
La transformation de viande est assurée majoritairement par des établissements appartenant à de grands groupes nationaux (Bigard, Elivia - branche viande de la coopérative Terrena, Société Normande de Volaille). De nombreux établissements régionaux de taille plus modeste sont également présents.

À l'est de la région, à la faveur des ports de Rouen et du Havre, on retrouve entre autres les activités de transformation de produits importés, comme la production de café et de chocolat, avec la présence de grands groupes (Zegafredo Zannetti, Legal pour le café ; Ferrero, Barry Callebaut pour le chocolat). Les entreprises agroalimentaires normandes profitent également de cette proximité portuaire pour développer l'exportation.

LES EMPLOIS SALARIÉS AGROALIMENTAIRES AU PLUS PRÈS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET PORTUAIRES



EFFECTIFS SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE PAR COMMUNE :

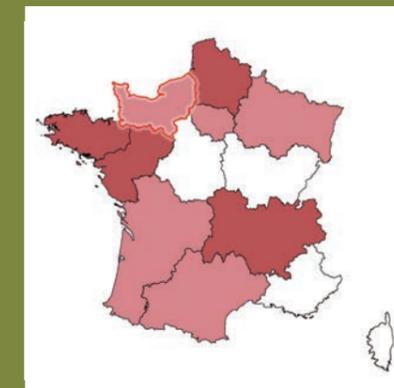


ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'ÉTABLISSEMENT :

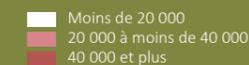


Sources : BDCarto® *IGN / Insee - Clap 2015
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

L'EMPLOI DANS LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES PAR RÉGION EN 2015



EFFECTIFS SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE :



Source : Insee - Clap 2015

L'enseignement agricole

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE, SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, SE COMPOSE DE TROIS GRANDES FAMILLES D'ÉTABLISSEMENTS, LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT ET LES MAISONS FAMILIALES.



Il propose des formations agricoles allant de la classe de 4^e au titre d'ingénieur.

La Normandie compte 53 établissements, le plus souvent ancrés dans les territoires ruraux répartis en 9 établissements d'enseignement agricole publics, 8 lycées agricoles privés et 36 maisons familiales rurales.

La formation par apprentissage est assurée par 17 centres de formations des apprentis (10 publics, 7 privés) dont la plupart assurent aussi des formations pour adultes.

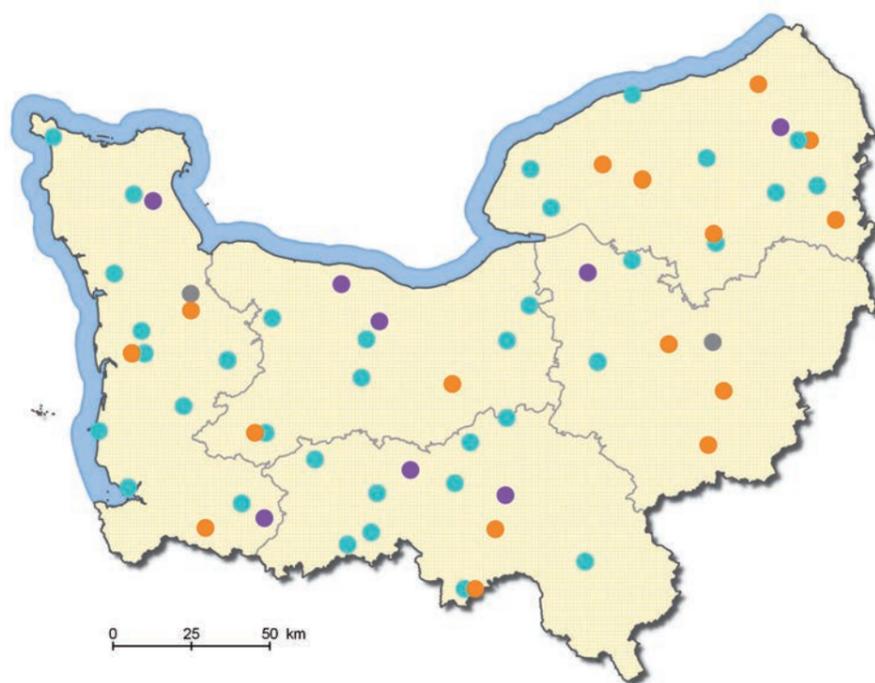
La région compte également un établissement supérieur agronomique, vétérinaire et de production, l'institut polytechnique UniLassalle (Rouen/Beauvais).

Les établissements d'enseignement agricole dispensent des formations générales et technologiques par la voie scolaire et des formations professionnelles par la voie scolaire, par la voie de l'apprentissage et dans le cadre de la formation continue des adultes. Ils interviennent dans différents domaines tels que les productions végétales et animales, les services, l'aménagement paysager, la transformation agroalimentaire ou encore les agroéquipements.

Au total, l'enseignement agricole normand accueille près de 12 200 apprenants dont 2 600 apprentis à la rentrée 2018. Le nombre d'apprentis est en augmentation de 5 % par rapport à la rentrée 2017.

DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AU CŒUR DES TERRITOIRES

Affiliation des établissements d'enseignement agricole



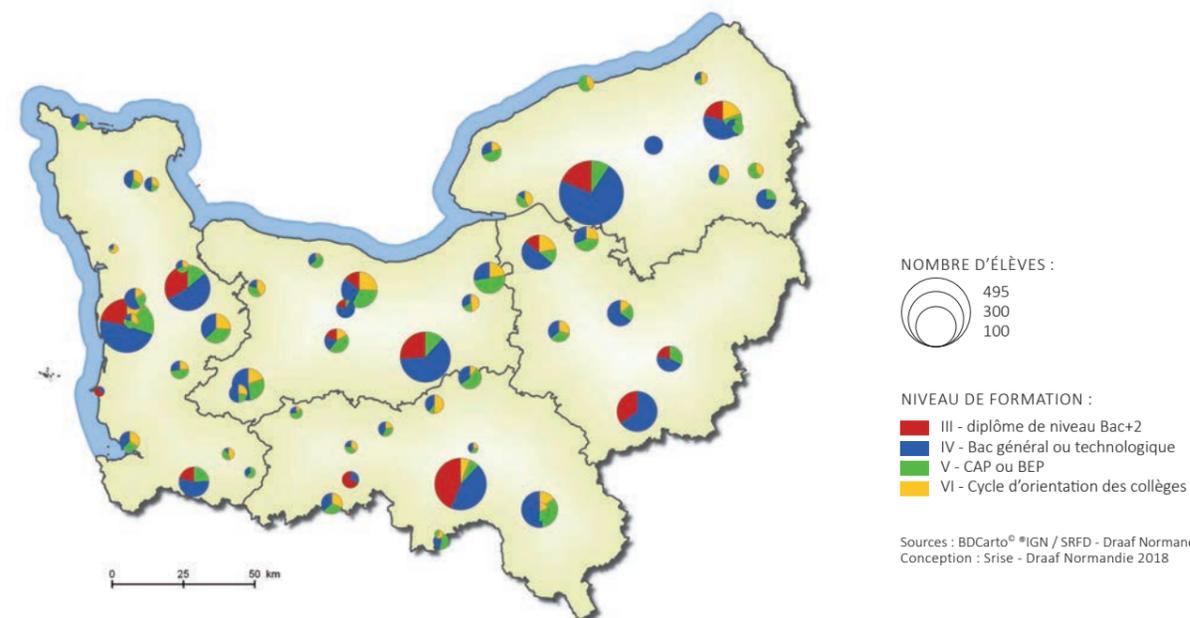
AFFILIATION :

- Enseignement agricole privé (hors MFR)
- Enseignement agricole public
- Maison familiale rurale (UNMFREO)
- Réseau rural d'éducation et de promotion (UNREP)

Sources : BDCarto® *IGN / SRFD - Draaf Normandie 2018
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

PRÈS DE 10 000 ÉLÈVES EN FORMATION INITIALE SCOLAIRE À LA RENTRÉE 2017

Répartition par niveau des élèves en formation initiale scolaire à la rentrée 2017



NOMBRE D'ÉLÈVES :



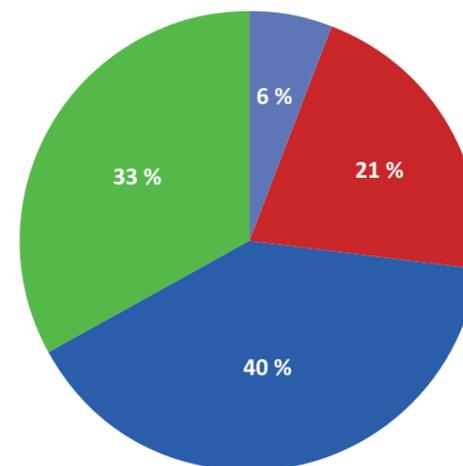
NIVEAU DE FORMATION :

- III - diplôme de niveau Bac+2
- IV - Bac général ou technologique
- V - CAP ou BEP
- VI - Cycle d'orientation des collèges

Sources : BDCarto® *IGN / SRFD - Draaf Normandie 2017
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

Deux tiers des élèves suivent une formation initiale scolaire leur permettant d'accéder à un baccalauréat scientifique ou technologique pour la filière générale ou à un baccalauréat professionnel pour la filière professionnelle (niveau IV). Seuls 11 % d'entre eux poursuivent des études supérieures (niveau III) alors que 21 % des bacheliers issus de la voie de l'apprentissage s'engagent dans des études supérieures.

RÉPARTITION PAR NIVEAU DES EFFECTIFS DANS L'APPRENTISSAGE AU 31/12/2017



- Niveau V
- Niveau IV
- Niveau III
- Niveau I et II

Source : SRFD - Draaf Normandie 2018

RÉPARTITION DES ÉLÈVES EN % PAR FILIÈRE EN 2017-2018

Enseignement général et technologique	31
Productions végétales et animales	23
Productions horticoles	1
Services	22
Environnement, forêt et paysage	12
Commerce et management	4
Agroéquipement	3
Agroalimentaire et laboratoire	2
Cheval	2

L'élevage

L'ÉLEVAGE DE BOVINS, ÉQUINS, PORCINS, OVINS, CAPRINS, LAPINS ET VOLAILLE REPRÉSENTE ENVIRON 50 % DE LA PRODUCTION TOTALE DE BIENS* DÉGAGÉE PAR L'AGRICULTURE NORMANDE.

La Normandie est en premier lieu une terre d'élevage bovin.

Ramenés à l'unité gros bétail* (UGB), plus de 80 % des effectifs d'animaux présents dans les exploitations en 2010 sont des bovins, 8 % des porcins, 5 % des volailles. Le département de la Manche concentre à lui seul le tiers des effectifs de bovins et plus globalement 36 % des effectifs d'animaux exprimés en UGB.

La région occupe la 4^e place parmi les régions métropolitaines pour le cheptel bovin en 2017, et même la 2^e pour le troupeau de vaches laitières, derrière la Bretagne.

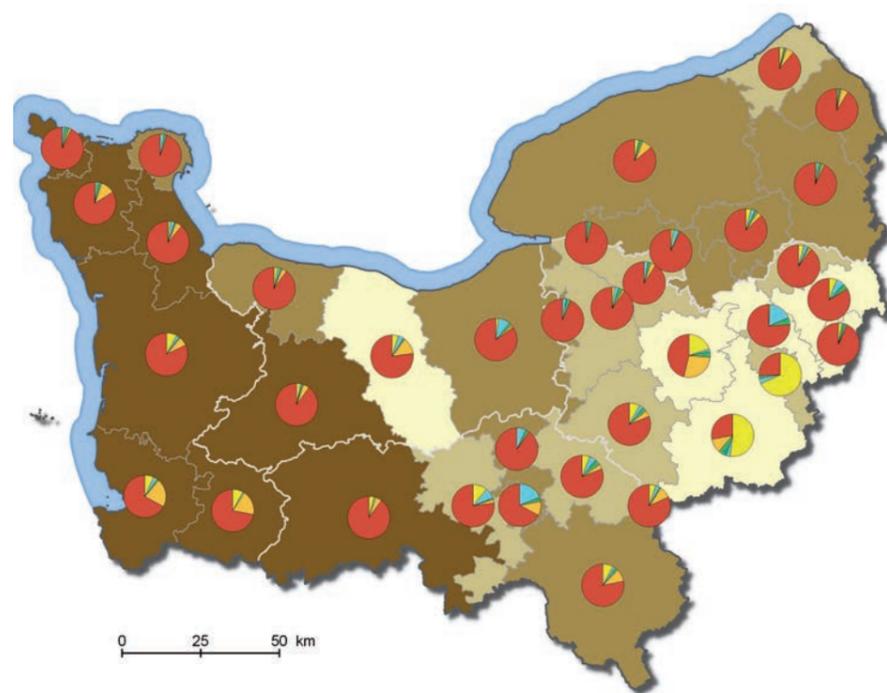
Le cheval aussi occupe une place importante. En 2017, la Normandie abrite 19 % des équidés présents dans les exploitations françaises et se place au premier rang des régions françaises.

Le cheptel porcin est concentré dans le sud de la Manche, en bordure des deux principales régions d'élevage que sont la Bretagne et les Pays de la Loire.

Les élevages d'ovins et de lapins, tout comme ceux de volaille, sont moins présents dans la région. Ils constituent néanmoins une part non négligeable de l'élevage dans l'Eure.

PRÉSENCE MARQUÉE DE L'ÉLEVAGE À L'OUEST

Densité d'unité gros bétail* (UGB) : bovins, équins, porcins, caprins, ovins, lapins et volailles par petite région agricole en Normandie pour 100 ha de SAU



DENSITÉ D'UGB POUR 100 HA DE SAU :

- Moins de 50
- 50 à moins de 100
- 100 à moins de 150
- 150 et plus

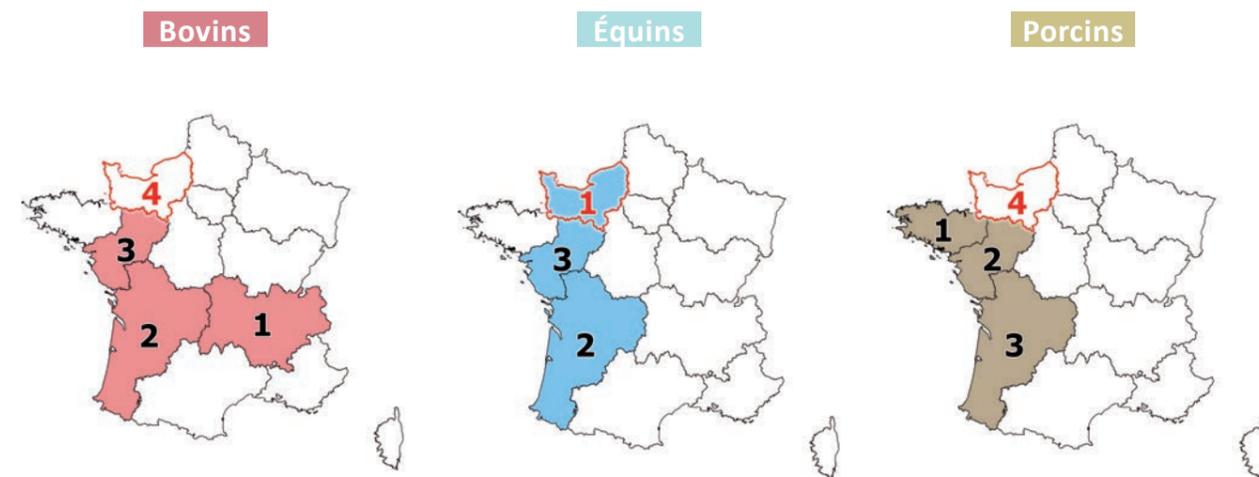
RÉPARTITION DU CHEPTEL :

- Bovins
- Porcins
- Équins
- Ovins-caprins
- Lapins-volailles

Sources : BDCarto® *IGN / Agreste - Recensement agricole 2010
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

* Voir Définitions p26

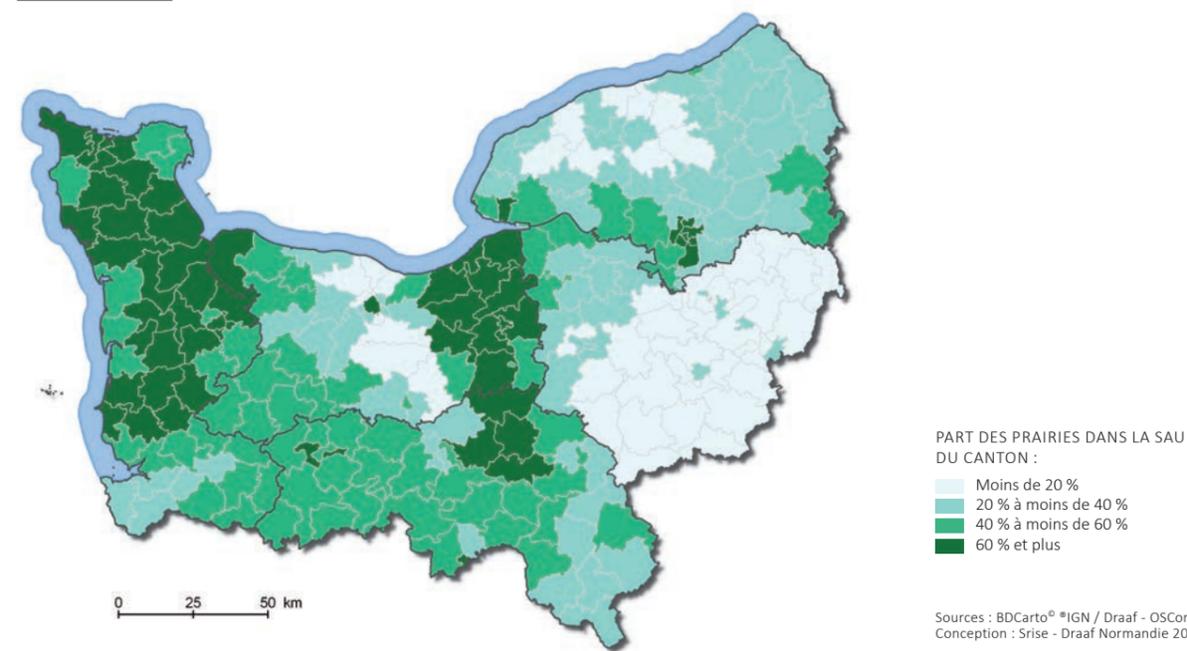
EFFECTIFS DE BOVINS, ÉQUINS ET PORCINS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES : LES TROIS PREMIÈRES RÉGIONS EN 2017



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2017

La répartition des prairies suit logiquement celle des troupeaux : elles sont prédominantes dans une bonne partie de la Manche et le Pays d'Auge, où elles occupent plus de 60 % des surfaces agricoles, et peu présentes dans la Plaine de Caen et l'est de la région. La faible proportion des prairies dans la partie côtière de la Seine-Maritime illustre la mutation d'exploitations de polyculture-élevage en grandes cultures.

LES PRAIRIES COMME LES TROUPEAUX, À L'OUEST ET DANS LE PAYS D'AUGE



PART DES PRAIRIES DANS LA SAU DU CANTON :

- Moins de 20 %
- 20 % à moins de 40 %
- 40 % à moins de 60 %
- 60 % et plus

Sources : BDCarto® *IGN / Draaf - OSCom 2016
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

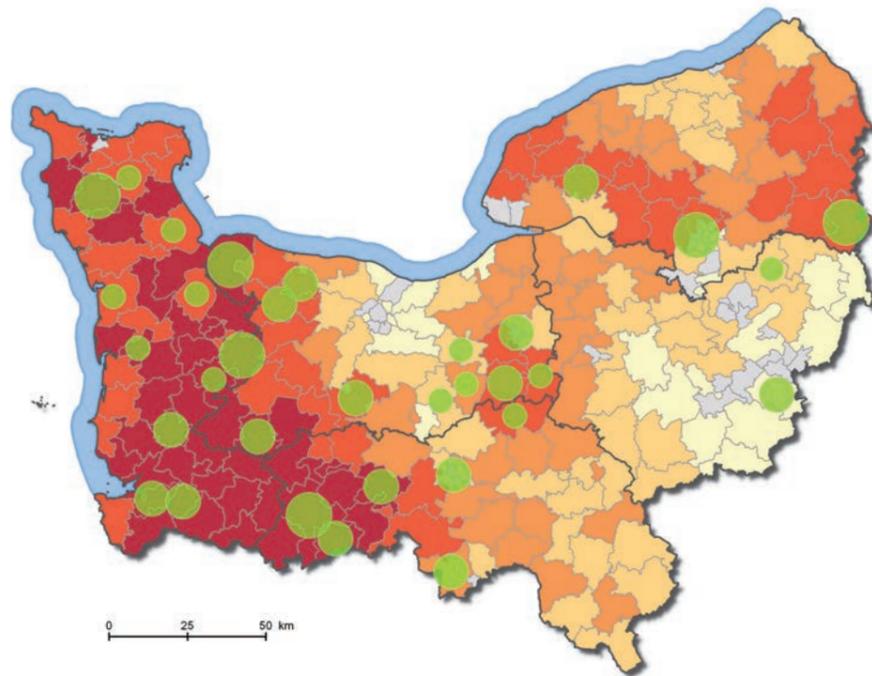
Le lait

AVEC 3,7 MILLIARDS DE LITRES DE LAIT LIVRÉS À L'INDUSTRIE EN 2015 PAR 8 731 PRODUCTEURS QUI ÉLÈVENT 576 600 VACHES, LA NORMANDIE EST UN ACTEUR MAJEUR DE LA PRODUCTION LAITIÈRE NATIONALE.

Le lait est produit aux trois quarts à l'ouest de la région, la Manche représente à elle seule 40 % du lait normand.

LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION LAITIÈRE CONCENTRÉES À L'OUEST

Densité de vaches laitières et effectifs salariés des établissements de fabrication de produits laitiers par canton en 2015



DENSITÉ DE VACHES LAITIÈRES POUR 100 HA DE SAU :

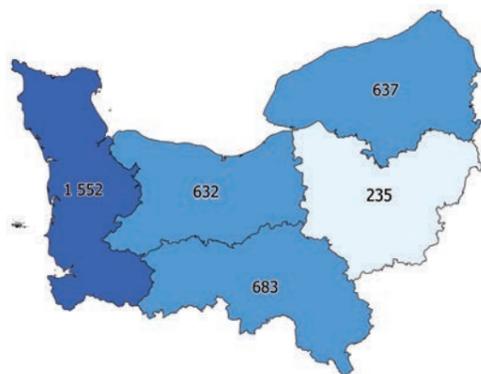


EFFECTIFS SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION DE PRODUITS LAITIERS DE 20 SALARIÉS ET PLUS PAR CANTON :



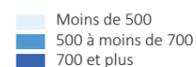
Sources : BDCarto® *IGN / Draaf - OSCom 2015 / BDNI 2015 / Insee - Clap 2015
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

LIVRAISONS DE LAIT DE VACHE À L'INDUSTRIE



Plus de 6 100 salariés transforment le lait de vache en de multiples débouchés : les emblématiques fromages à pâte molle, beurre, crème normands mais aussi desserts lactés, yaourts, glaces...

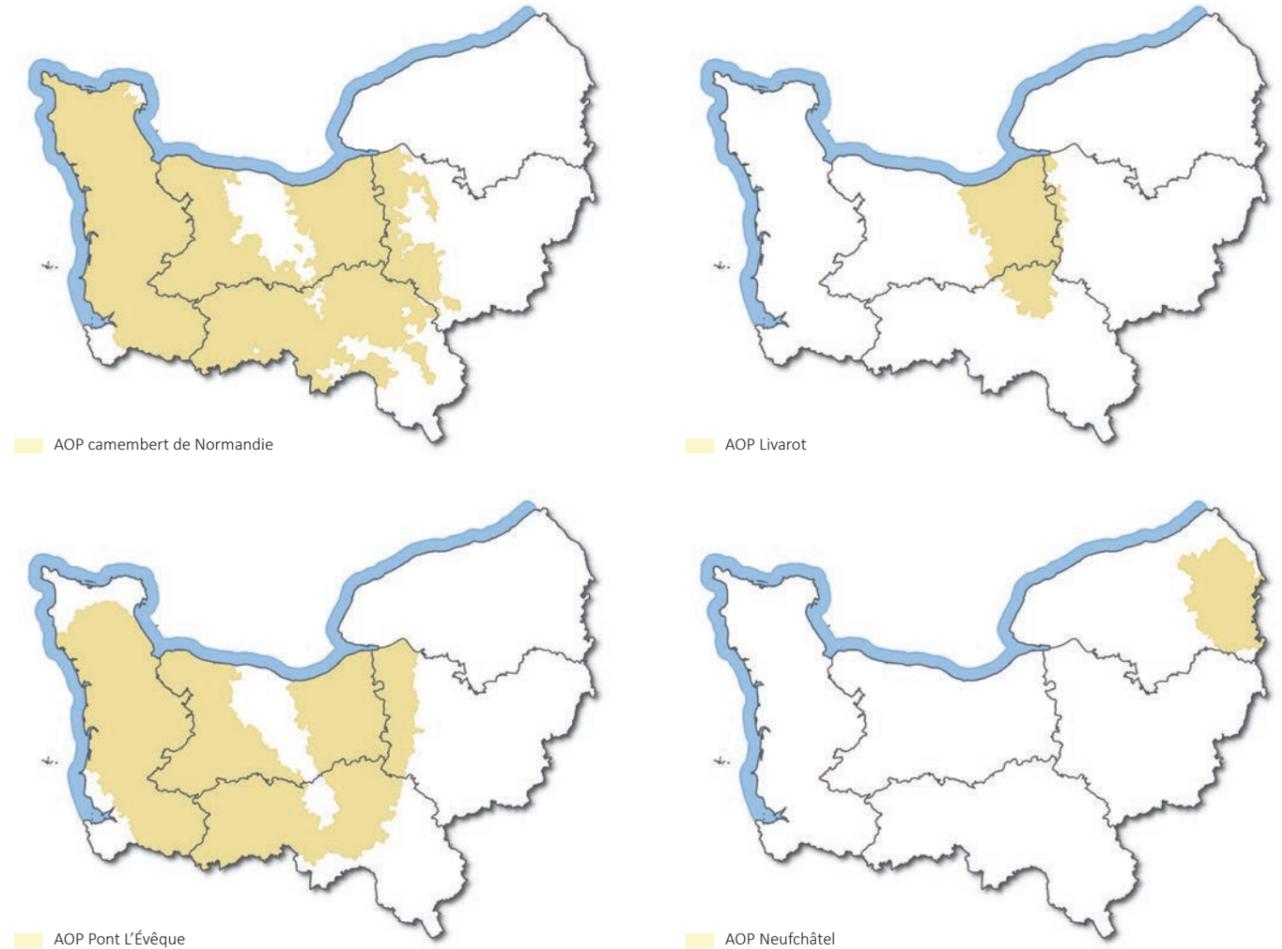
LIVRAISON DE LAIT EN MILLIONS DE LITRES :



Source : Agreste – Enquête annuelle laitière 2015

Fromages, crème et beurre : les Appellations d'Origine Protégées (AOP) normandes

La Normandie offre au consommateur quatre fromages AOP à pâte molle : le Camembert de Normandie, le Pont l'Évêque, le Neufchâtel, le Livarot. Sur l'année 2016, avec 10 400 tonnes, ils contribuent à hauteur de 28 % des volumes métropolitains commercialisés de fromages à pâte molle AOP.



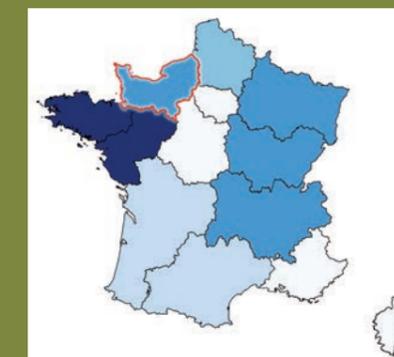
Sources : BDCarto® *IGN / Inao 2015
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

La crème d'Isigny avec la crème de Bresse sont les 2 seules crèmes AOP métropolitaines.

La crème normande constitue, en 2016, 92 % des volumes commercialisés de crème AOP. Le beurre d'Isigny ne représente que 18 % des volumes commercialisés de beurre AOP. Une grosse partie, 80 %, est produite en Charentes-Poitou et le reste en Bresse.

Le lait bio normand : 13 % des livraisons nationales de lait de vache bio à l'industrie. En 2015, 280 exploitations normandes livrent 72 millions de litres de lait bio à l'industrie.

CONTRIBUTION DES RÉGIONS DANS LES LIVRAISONS DE LAIT BIO EN 2015



PART DE LIVRAISON DE LAIT BIO :

- Moins de 1,0 %
- 1,0 % à moins de 2,5 %
- 2,5 % à moins de 7,5 %
- 7,5 % à moins de 15 %
- 15 % et plus

Source : Agreste – Enquête annuelle laitière 2015

LIVRAISONS DE LAIT DE VACHE À L'INDUSTRIE : LES TROIS PREMIÈRES RÉGIONS



Source : Agreste – Enquête annuelle laitière 2015

La viande

L'ÉLEVAGE DE BOVINS, PORCINS, OVINS, LAPINS OU DE VOLAILLE POUR LEUR VIANDE EST UNE COMPOSANTE IMPORTANTE DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE. C'EST DANS LE SUD MANCHE QUE LES EXPLOITATIONS AGRICOLES PRÉSENTES DANS LA FILIÈRE VIANDE ONT LES DENSITÉS D'ANIMAUX LES PLUS ÉLEVÉES. C'EST AUSSI DANS LE SUD-OUEST DE LA RÉGION QUE SONT IMPLANTÉS LES PLUS GRANDS ÉTABLISSEMENTS DE L'AVAL DE LA FILIÈRE, ESSENTIELLEMENT ACTIFS DANS L'ABATTAGE ET LA TRANSFORMATION.

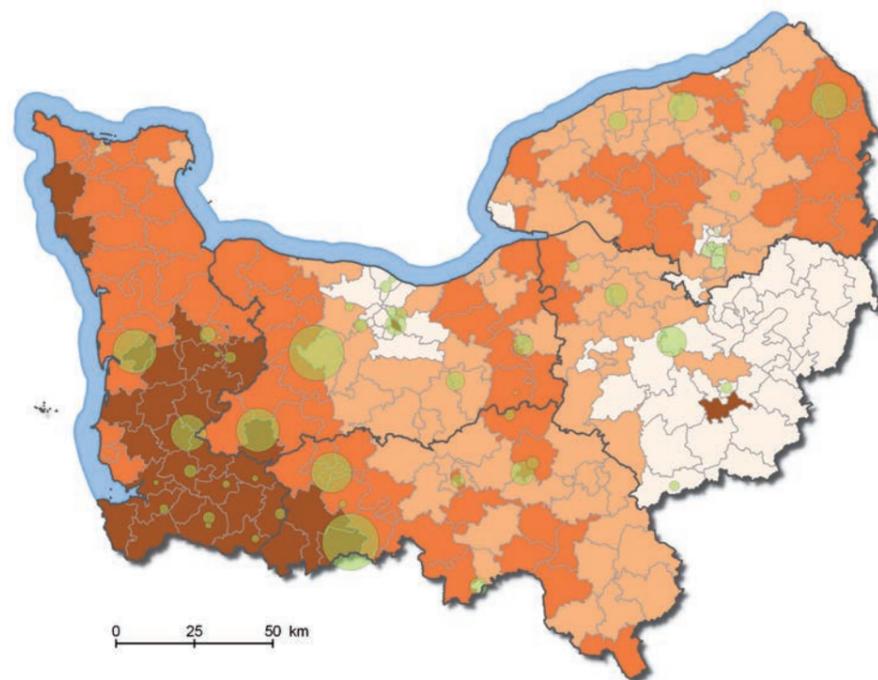
L'élevage pour la viande est avant tout bovin.

Près d'une exploitation normande sur trois abrite des vaches allaitantes en 2010 (une sur quatre au niveau national). Comme en France, la Charolaise est la race à viande la plus représentée en Normandie. Suivent ensuite la Limousine et la Blonde d'Aquitaine. La Salers, très présente dans l'Orne et en Seine-Maritime, est la quatrième race pour la viande dans la région. Les races laitières, quasi exclusivement des Prim'Holstein et des Normandes dans la région, contribuent également à la production de viande par le biais des vaches de réforme et des veaux.

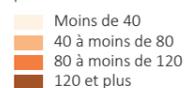
L'élevage porcin est surtout présent dans la Manche, en bordure des deux premières régions d'élevage porcin que sont la Bretagne et les Pays de la Loire. Ce département concentre plus de la moitié des exploitations porcines et du cheptel porcin normand. Les élevages d'ovins et de lapins, tout comme de volailles, sont moins représentés dans la région.

L'ÉLEVAGE POUR LA VIANDE PLUS INTENSIF DANS LE SUD MANCHE

Densité d'UGB dédiées à la viande par canton en 2010 et effectifs salariés des établissements de la filière viande en 2012



NOMBRE D'UGB POUR 100 HA DE SAU (herbivores, porcins et volailles de chair, hors caprins, équins et une partie des vaches laitières) :



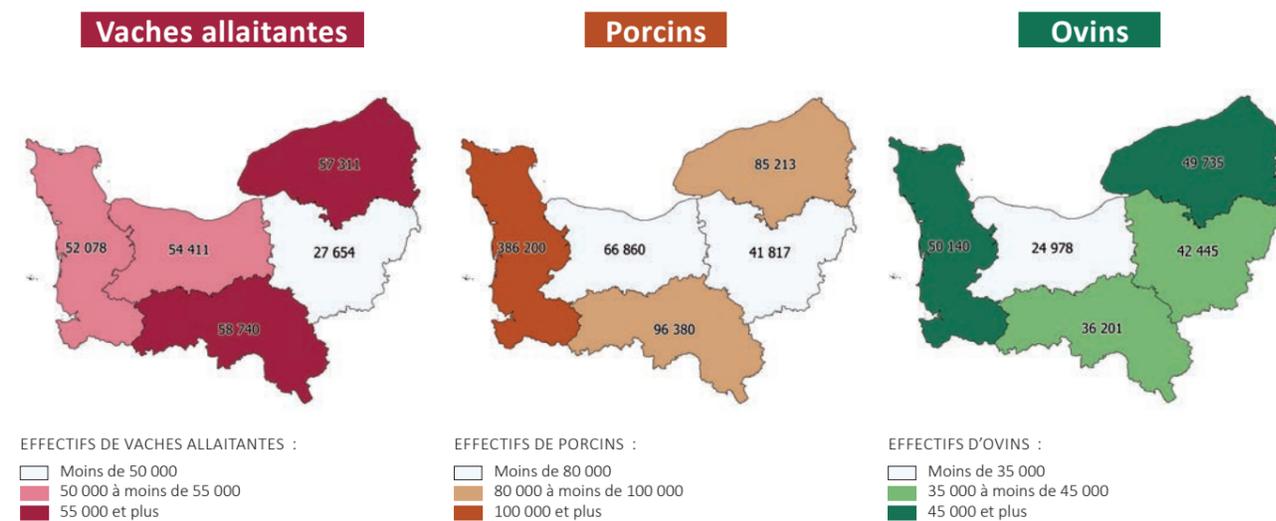
EFFECTIFS SALARIÉS PAR COMMUNE DES ÉTABLISSEMENTS DE 20 SALARIÉS ET PLUS APPARTENANT À LA FILIÈRE VIANDE :



Sources : BDCarto® / IGN / Agreste - Recensement agricole 2010 / Insee - Clap 2012
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

Note de lecture : Seule une fraction des vaches laitières est prise en compte ; elle correspond à la valorisation en viande des élevages laitiers, sur la base du "chiffre d'affaires viande" issu de ces vaches vendues pour l'abattage et de leurs veaux. La carte décrit la situation des établissements au 31/12/2012. Depuis, des modifications ont pu intervenir.

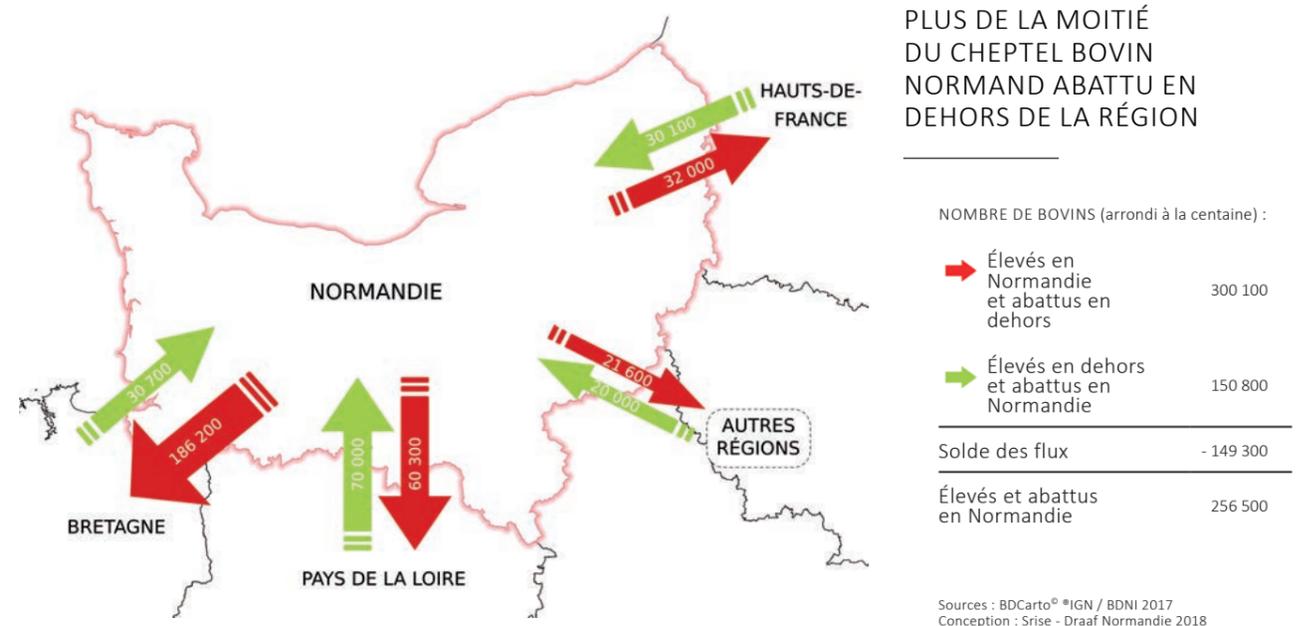
VACHES ALLAITANTES, PORCINS, OVINS : CHEPTEL PAR DÉPARTEMENT



Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle 2017 (vaches et porcins) - Recensement agricole 2010 (ovins)

Avec 416 300 têtes abattues en 2017, soit un peu moins que la moyenne 2010-2016 (418 100 têtes), la Normandie est la 5^e région française pour l'abattage de bovins, derrière la Bretagne, la Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et les Pays de la Loire.

En 2017, les abattoirs normands se sont approvisionnés à 64 % en Normandie. Mais plus de la moitié (53 %) du cheptel bovin normand est abattu en dehors de la région. Pour 10 bovins abattus en Normandie en provenance d'une autre région, 20 bovins élevés en Normandie quittent la région pour l'abattage. En conséquence, le solde de ces flux est largement défavorable à la Normandie (de 149 300 têtes), surtout au profit de la Bretagne : le tiers des bovins normands sont abattus en Bretagne.



PLUS DE LA MOITIÉ DU CHEPTEL BOVIN NORMAND ABATTU EN DEHORS DE LA RÉGION

NOMBRE DE BOVINS (arrondi à la centaine) :

Élevés en Normandie et abattus en dehors	300 100
Élevés en dehors et abattus en Normandie	150 800
Solde des flux	- 149 300
Élevés et abattus en Normandie	256 500

Sources : BDCarto® / IGN / BDNI 2017
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

Les grandes cultures

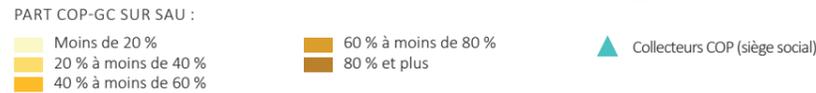
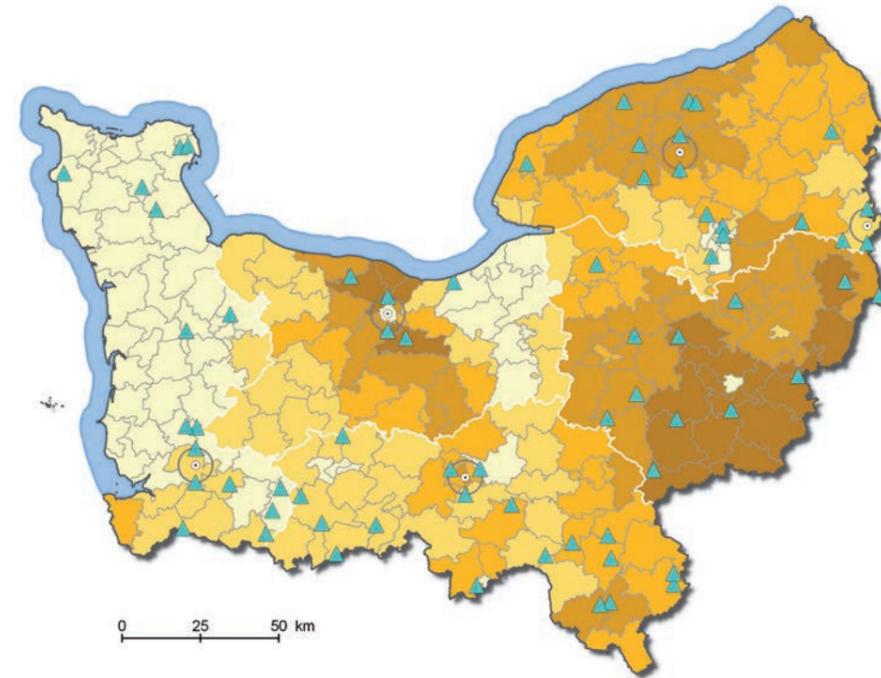
LES GRANDES CULTURES SONT REGROUPÉES EN DEUX CATÉGORIES : D'UNE PART LES CÉRÉALES, OLÉAGINEUX ET PROTÉAGINEUX (COP), PRINCIPALEMENT BLÉ, ORGE, COLZA, POIS ET FÉVEROLES, D'AUTRE PART LES CULTURES INDUSTRIELLES COMPRENANT BETTERAVES INDUSTRIELLES, LIN TEXTILE ET POMMES DE TERRE (CONSOMMATION, FÉCULE ET PLANTS).

Elles occupent près de la moitié de la SAU des exploitations de la région et sont surtout présentes dans l'Eure et la Seine-Maritime. Elles ne prennent que peu d'espace dans la Manche où le poids de l'élevage se traduit par la prédominance des cultures fourragères et des prairies.

Entre 2008 et 2016, la part des grandes cultures dans la SAU est en nette augmentation sur l'est de la région et en particulier en Seine-Maritime. Cette progression s'opère au détriment des prairies. À l'ouest, les grandes cultures se maintiennent voire régressent légèrement.

PRÉDOMINANCE DES GRANDES CULTURES À L'EST ET DANS LA PLAINE DE CAEN FALAISE

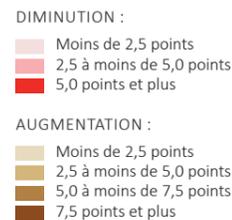
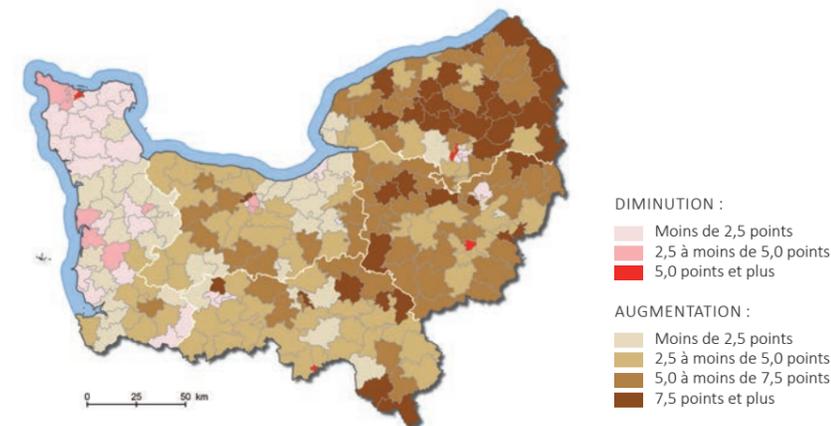
Part de la surface des COP et autres grandes cultures sur la SAU totale par canton



Sources : BDCarto® *IGN 2012 / ASP - RPG 2016 / Draaf - OSCom 2016
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

PROGRESSION SENSIBLE DES GRANDES CULTURES EN SEINE-MARITIME ENTRE 2008 ET 2016

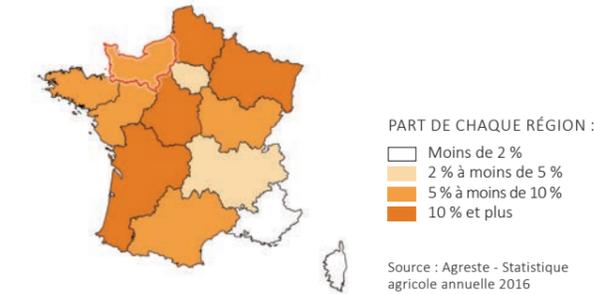
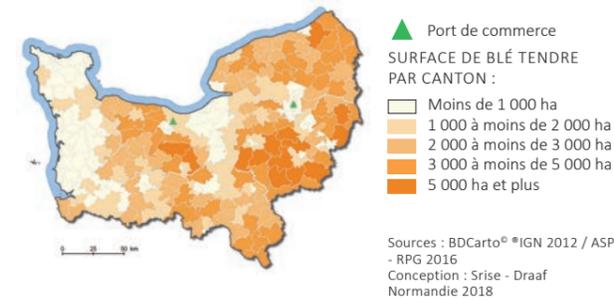
Évolution par canton de la part de la surface des COP et autres grandes cultures entre 2008 et 2016



Sources : BDCarto® *IGN 2012 / ASP - RPG 2008-2016 / Draaf - OSCom 2008-2016
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

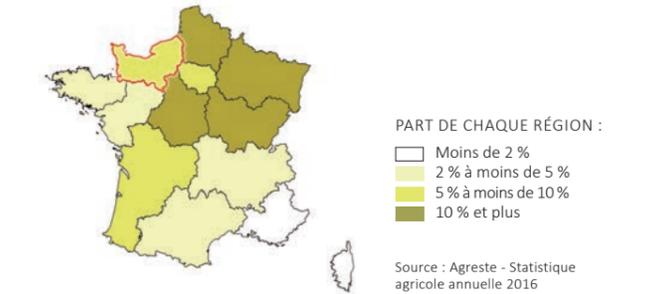
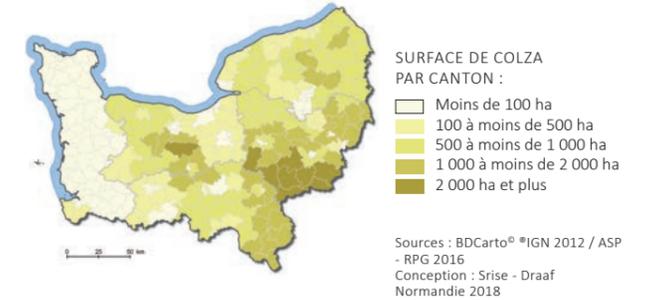
Blé

La Normandie, avec 4 millions de tonnes de blé tendre, totalise 11 % du blé français. 55 % du blé normand serait exporté, le reste est transformé en farine pour l'alimentation humaine ou animale, en éthanol, décomposé en amidon ou gluten.



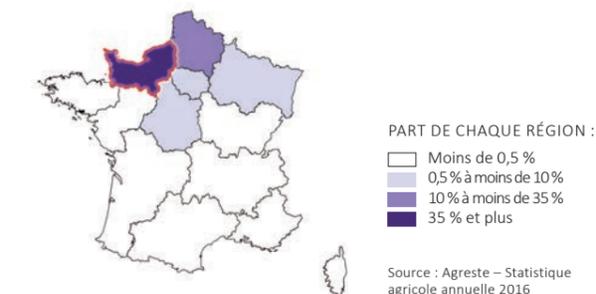
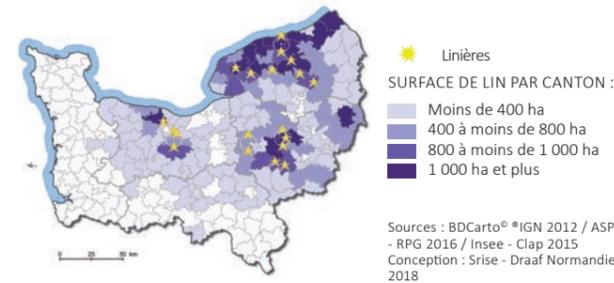
Colza

Les surfaces de colza ont considérablement augmenté depuis 2000 (+ 79 % sur la région et même + 170 % dans le Calvados) en lien avec le développement des biocarburants.



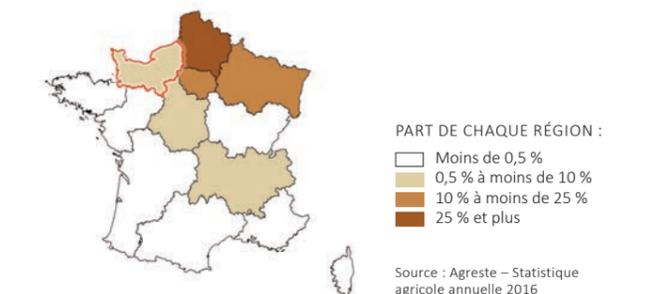
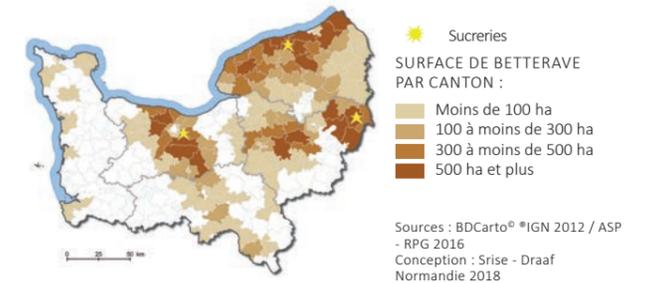
Lin

La Normandie produit plus de la moitié des plantes à fibres nationales. Depuis 2008, la surface en lin augmente en moyenne de 3 300 hectares par an. Après teillage, la majorité des fibres sont expédiées en Chine pour tissage.



Betterave

La sole de betterave industrielle s'envole sous l'effet de la fin des quotas sucriers de 30 000 hectares en 2016 à 42 000 hectares en 2017, soit + 40 %. Deux grands groupes sucriers sont présents dans la région : Saint Louis et Cristal Union.



EN NORMANDIE PLUS DE 9 000 EMPLOIS
EN AMONT ET EN AVAL DE LA PRODUCTION

<p>Amont</p> <p>Soutien aux cultures 950 emplois</p> <p>Fabrication d'intrants, de machines agricoles et industrielles 1 450 emplois</p>	<p>Production</p> <p>13 500 emplois</p>	<p>Aval</p> <p>Meunerie, amidonnerie, sucrierie, aliments du bétail, teillage, industrie des huiles 2 700 emplois</p> <p>Fabrication industrielle de pain, pâtisserie, biscuits, biscottes 2 100 emplois</p>
<p>Commerce</p> <p>Collecte Agrofournitures Commerce de gros 1 850 emplois</p>		<p>Export</p>

Sources : Insee – Clap 2014, Agreste - Recensement agricole 2010



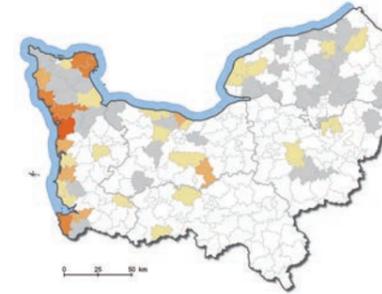
© Xavier Rémoin (agriculture.gouv.fr)

La part de la bio

Entre 2011 et 2016, la surface consacrée aux COP bio passent de 6 000 à 11 000 hectares en Normandie. En 2016, 3,2 % des surfaces de COP cultivées en bio en France sont normandes.

LA RÉPARTITION DES SURFACES DE CAROTTE, POIREAU ET CHOU
AU SEIN DE LA RÉGION ET EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Carotte



PART CANTONALE DE SURFACE DE CAROTTE :

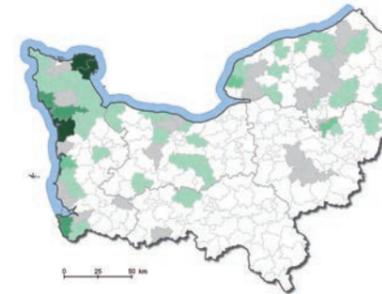
- Moins de 1 %
- 1 % à moins de 5 %
- 5 % à moins de 15 %
- 15 % et plus
- Secret statistique



PART DE CHAQUE RÉGION :

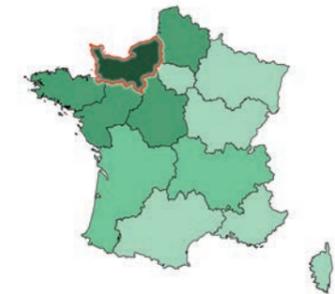
- Moins de 5 %
- 5 % à moins de 15 %
- 15 % à moins de 25 %
- 25 % et plus

Poireau



PART CANTONALE DE SURFACE DE POIREAU :

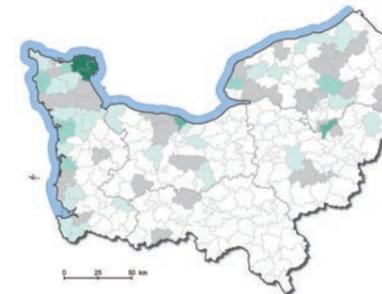
- Moins de 1 %
- 1 % à moins de 5 %
- 5 % à moins de 15 %
- 15 % et plus
- Secret statistique



PART DE CHAQUE RÉGION :

- Moins de 5 %
- 5 % à moins de 10 %
- 10 % à moins de 25 %
- 25 % et plus

Chou



PART CANTONALE DE SURFACE DE CHOU :

- Moins de 0,05 %
- 0,05 % à moins de 1 %
- 1 % à moins de 5 %
- 5 % et plus
- Secret statistique



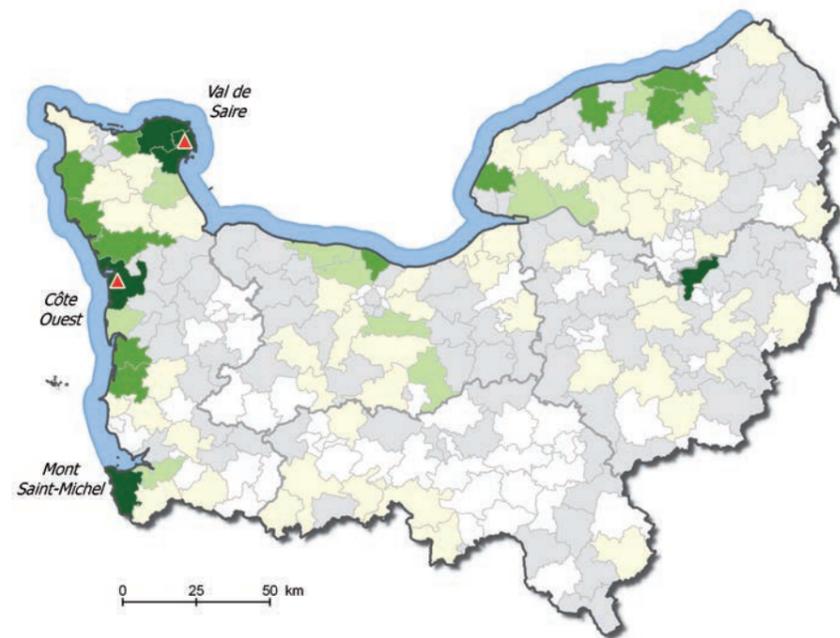
PART DE CHAQUE RÉGION :

- Moins de 5 %
- 5 % à moins de 15 %
- 15 % à moins de 25 %
- 25 % et plus

Les légumes, une autre facette des grandes cultures

Avec 8 300 hectares, les légumes frais occupent 0,4 % de la SAU normande et 1 000 exploitations en pratiquent la culture en 2010. La Manche concentre près des trois quarts de la sole légumière régionale dans trois bassins de production : Val de Saire, Côte Ouest et Mont-Saint-Michel. En Seine-Maritime, les légumes sont surtout cultivés dans le Pays de Caux ; dans le Calvados, ils le sont principalement dans la plaine de Caen-Falaise.

Carotte, chou, poireau sont les productions phares de la région. Selon les années elles occupent environ 60 % de la surface en légumes. Deux organisations de producteurs, GPLM et AGRIAL, sont présentes en région. Elles assurent le conditionnement et la commercialisation des légumes de leurs adhérents.



UNE PRODUCTION LÉGUMIÈRE INSTALLÉE LE LONG DU LITTORAL

Les légumes en Normandie par canton en 2010

▲ OP (siège social)

PART DE LÉGUMES DANS LA SAU :

- Pas de légumes
- Moins de 0,5 %
- 0,5 % à moins de 1,0 %
- 1,0 % à moins de 5,0 %
- 5,0 % et plus
- Secret statistique

Sources : BDCarto © *IGN 2012 / Agreste - Recensement agricole 2010
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

Sources : BDCarto © *IGN 2012 / ASP - RPG 2016
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

Source : ASP - RPG 2016

La forêt et le bois

AVEC SES 420 000 HECTARES DE FORÊT DE PRODUCTION*, LA NORMANDIE EST UNE DES RÉGIONS LES MOINS BOISÉES, ELLE FIGURE EN 10^e POSITION EN TERMES DE SURFACE.

Seules trois régions présentent un taux de boisement inférieur à celui de la Normandie (14%) : les Pays de la Loire, les Hauts de France et la Bretagne.

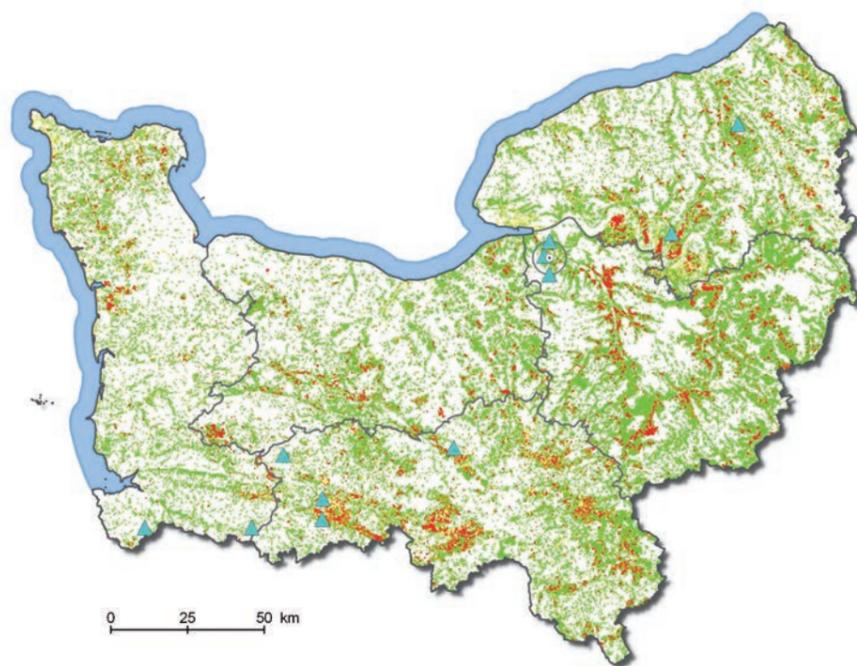
Dans l'Eure, la Seine-Maritime et l'Orne ce taux est compris entre 16 et 21 % contre respectivement 9 et 5 % dans le Calvados et la Manche. Dans ce dernier département, 34 000 hectares de haies bocagères complètent la faible présence de forêt.

Majoritairement composée de feuillus (85 %), la forêt normande est surtout constituée de chênes et de hêtres.

Le volume de bois sur pied est estimé à plus de 75 millions de mètres cube pour une production annuelle de 3 millions de mètres cube.

La filière bois normande emploie près de 22 000 salariés. Deux établissements sur cinq exercent une activité dans la sylviculture et l'exploitation forestière mais près du quart de l'emploi est concentré dans l'industrie du papier et du carton.

PRÉDOMINANCE DES FEUILLUS DANS LA FORÊT NORMANDE



LES ESSENCES FORESTIÈRES :

- Feuillus
- Conifères
- Mixte
- Autres formations boisées

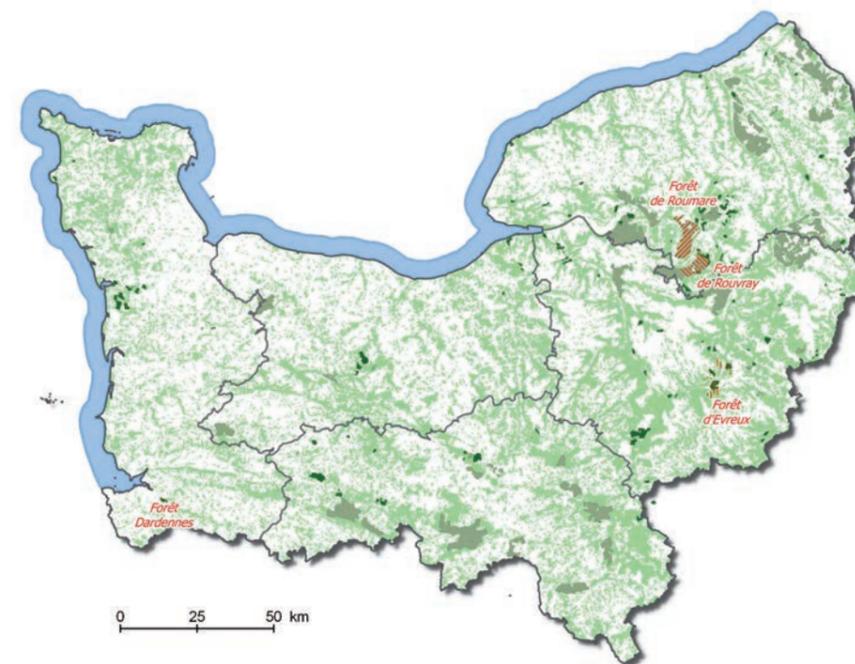
▲ Établissements de plus de 20 salariés en 2016 (exploitations forestières et/ou scieries)

Sources : BDCarto® BDFORET-V2® ©IGN / Insee - base SIRENE (extraction oct.2018)
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

* Voir Définitions p26

La forêt normande est en grande partie privée (78 %). Près de la moitié bénéficie d'un plan simple de gestion. Les surfaces publiques sont essentiellement domaniales (90 %).

LA FORÊT NORMANDE, ESSENTIELLEMENT PRIVÉE



FORÊTS DE PROTECTION :

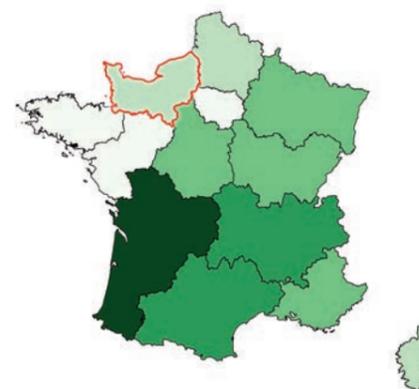
- La forêt de Roumare
- La forêt d'Évreux
- La forêt Dardennes
- La forêt de Rouvray

FORÊTS PUBLIQUES GÉRÉES PAR L'ONF :

- Forêt des collectivités bénéficiant du régime forestier
- Forêt d'État
- Forêts privées et autres

Sources : BDCarto® BDFORET-V2® ©IGN / ©ONF
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018

PART RÉGIONALE DE LA SUPERFICIE DE LA FORÊT DE PRODUCTION



PART DE CHAQUE RÉGION :

- Moins de 2,5 %
- 2,5 % à moins de 5,0 %
- 5,0 % à moins de 15,0 %
- 15,0 % à moins de 17,5 %
- 17,5 % et plus

Source : Inventaires forestiers 2013-2017 ©IGN
Conception : Srise - Draaf Normandie 2018



Définitions

Aire urbaine

Une aire urbaine au sens de l'Insee est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

Entreprise de travaux agricoles (ETA)

Exploitation agricole

Une exploitation agricole au sens de la statistique agricole est une unité économique qui répond à trois critères : elle exerce une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres en bon état agronomique et environnemental, soit de mise à disposition de pacages collectifs ; elle atteint une certaine dimension, variable selon les productions (1 ha de SAU, 20 ares de cultures spécialisées, 6 brebis...) ; sa gestion courante (utilisation des facteurs de production) est indépendante de toute autre unité. Le seul fait qu'une unité dispose d'un numéro Siret ou d'un numéro Pacage utilisé pour les demandes d'aides PAC suffit pour remplir cette dernière condition.

Forêt de production

La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 m à maturité in situ, un couvert boisé de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 m². Elle n'inclut pas les terrains dont l'utilisation du sol prédominante est agricole ou urbaine. La forêt peut ensuite être divisée en deux grands types : forêt de production, disponible pour la production de bois, et autre forêt.

Grille communale de densité selon l'Insee

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la nouvelle grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de catégorie intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses.

Orientation technico-économique (Otex)

Le classement des exploitations selon leur Otex est basé sur la contribution des différentes productions à la formation de la production brute standard (PBS) ou potentiel économique. Celle qui génère 70 % de la PBS détermine l'Otex (grandes cultures par exemple) ; si aucune des productions n'atteint ce seuil, l'Otex indique la combinaison des productions (polyculture polyélevage par exemple). On détermine l'Otex communale en appliquant le même principe à l'ensemble des exploitations d'une commune.

Production totale de biens

Sommes des produits végétaux et animaux bruts et transformés de la branche agriculture (comptes de l'agriculture).

Secret statistique

Il est défini par la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifié portant sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Aucune donnée n'est diffusée si elle concerne moins de trois unités ou si une unité représente plus de 85 % de la valeur de la donnée.

Surface agricole utilisée (SAU)

La SAU comprend les terres arables, les superficies toujours en herbe (STH), les cultures permanentes et les jachères. Les autres surfaces non cultivées des exploitations : bâtiments et cours, bois, étangs... ne sont pas comptabilisées dans la SAU.

Unité gros bétail (UGB)

Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux. L'unité gros bétail tous aliments (UGBTA) compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage et concentrés. L'unité gros bétail "alimentation grossière" (UGBAG) les compare selon leur consommation en herbe et fourrage et ne concerne que les herbivores.

Unité de travail annuel (UTA)

Une unité de travail correspond à une personne travaillant à temps complet, toute l'année sur l'exploitation. C'est une notion proche de l'emploi à temps plein, sans toutefois faire référence à la durée légale du travail. Les UTA permettent de prendre en compte le temps de travail effectif et d'intégrer les travaux réalisés par la main d'œuvre non permanente et par les entreprises prestataires de service.

Sources

Base de données nationales de l'identification (BDNI)

Base de référence pour les informations relatives à l'identification des bovins en France.

Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)

Système d'information géré par l'Insee dont l'objet est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail. Clap recense tous les établissements du secteur marchand et non marchand avec leur localisation communale et leur activité et comporte des informations sur les emplois salariés (effectifs, poste, genre, rémunération). La base de données est constituée à partir du répertoire Sirene ; elle est alimentée par les déclarations annuelles des données sociales (DADS) et les bordereaux de cotisations sociales.

Institut national de l'origine et de la qualité (Inao)

Établissement public administratif, doté de la personnalité civile, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'Inao est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine des produits agricoles et agroalimentaires.

Inventaire forestier IGN

Depuis 2004, l'inventaire forestier de l'Institut national de l'information géographique est réalisé selon une méthode de sondage systématique appliqué chaque année sur l'ensemble du territoire. Elle permet de fournir des résultats nationaux et régionaux précis par agrégation de données issues de 5 campagnes annuelles.

Observatoire des sols à l'échelle communale (OSCom)

Outil de mesure de l'occupation des sols conçu et développé en 2013 par la DRAAF de Haute-Normandie et la DDTM de Seine-Maritime, en partenariat avec la DDTM de l'Eure et la DREAL de Haute-Normandie.

L'OSCOM est basé sur l'intégration successive des couches géographiques suivantes selon l'ordre indiqué :

- 1- la BD-TOPO® de l'IGN®, avec les tables bâti indifférencié, industriel, remarquable, réservoirs, cimetières, aérodromes, voies ferrées, aires de triage, routes, cours d'eau, végétation ;
- 2- la BD-FORET® de l'IGN® ;
- 3- le registre parcellaire graphique (RPG) de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) qui localise les surfaces déclarées à la PAC ;
- 4- la base MAJIC de la DGFIP qui renseigne sur la nature fiscale de l'occupation des parcelles cadastrées.

ONF

Établissement public à caractère industriel et commercial, l'Office national des forêts gère les forêts publiques appartenant à l'État et les forêts des collectivités territoriales bénéficiant du régime forestier.

Recensement agricole

La dernière édition s'est déroulée entre octobre 2010 et avril 2011. Le recensement agricole a lieu tous les 10 ans depuis 40 ans, ce qui permet de mesurer les évolutions sur une longue période. Toutes les exploitations agricoles sont enquêtées, même les plus petites. Le questionnaire porte sur la structure des exploitations, les productions, la main d'œuvre, etc.

Registre parcellaire graphique (RPG)

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). L'Agence de services et de paiement (ASP), établissement public interministériel, et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation se partagent la propriété intellectuelle du RPG.

Statistique agricole annuelle (SAA)

Opération de synthèse qui permet à partir de plusieurs sources d'information (enquêtes auprès d'agriculteurs, déclarations administratives...) de quantifier pour une année donnée les différentes productions agricoles de façon détaillée : surfaces, rendements et volumes produits pour les cultures ; cheptels présents, mouvements d'animaux, abattages, production de lait, d'œufs, etc. pour

Liens utiles

www.agreste.agriculture.gouv.fr

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/481/DRAAF_OSCOM_R28.map

www.insee.fr

www.inventaire-forestier.ign.fr

www.inao.gouv.fr

www.agencebio.org

Revenu agricole

ABATTAGES DE VOLAILLES

Prix des terres

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Produits laitiers

Consommation D'ÉNERGIE

Commerce extérieur

Emploi

SCIAGES

Entreprises agroalimentaires

ABATTAGES de gros animaux

Cheptel gros ANIMAUX

Traitements phytosanitaires en grandes cultures

COOPÉRATIVES

Agreste
La statistique, l'évaluation
et la prospective agricole

Agreste Normandie

ATLAS AGRICOLE DE NORMANDIE

Édition 2018 - Hors série

<http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr>

Courriel : srise.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr

Crédit photos couverture :

photos libres de droits, Evi Raduascher et Léon Ephraïm (unsplash.com),

Pascal Xicluna (agriculture.gouv.fr)

Directrice de publication : **Caroline Guillaume**

Rédacteur en chef : **Michel Delacroix**

Composition : **Srise - Draaf**

Dépôt légal : **à parution**



PETITES RÉGIONS
AGRICOLES DE
NORMANDIE